



" ... l'on assistera de plus en plus au heurt des deux cultures et à une volonté d'asservissement venu des Flamands, plus nombreux, plus disciplinés, plus tenaces. Je crois, quant à moi, si nous n'y mettons pas le holà, à la formation d'une Belgique complètement flamandisée au Nord, en large mesure colonisée au Sud et plus que middelmaticque à Bruxelles. "

Auteur et date ?

" J'ai le sentiment que ceux qui spéculent sur notre faiblesse de caractère, notre bon garçonisme et notre laisser-aller, pourraient se tromper. Il arrivera un moment où tout risque de craquer. L'annexion à la France ? Impossible pour des raisons de droit international, évidemment, sauf un nouveau et formidable choc de guerre. Mais si les provinces wallonnes décidaient un beau jour qu'elles forment un Etat autonome où l'on parle uniquement le français ; si elles se servaient des ports du Nord français, Boulogne, Calais, Dunkerque, pour leurs transports, des colonies françaises pour leurs débouchés commerciaux, ... "

" Voyez les revendications flamandes ; elles sont logiques dans une Belgique comme la nôtre. Plus il y a de Flamands, plus il doit y avoir de places pour les Flamands ! Gare à Bruxelles !

Elles sont logiques et terribles, parce que il y a des intellectuels flamands capables de faire des directeurs généraux, inspecteurs généraux, ..., parlant et écrivant en deux langues ; du côté wallon, ce n'est pas vrai. Il a été jusqu'à présent nécessaire pour un Flamand cultivé d'apprendre bien le français ; l'inverse n'étant pas vrai pour un Wallon. Ce n'est pas pour élargir grandement sa culture que celui-ci va apprendre le flamand, il préférerait à cette fin l'allemand, l'anglais, l'italien, c'est par intérêt pratique, et aussi, je le souhaite, dans un esprit patriotique de compréhension et un grand désir de rapprochement et d'union. Mais il y a deux terribles handicaps ; le temps et l'opportunité relative. Il y en a un troisième, la boulimie de certains flamingants. "

François Bovesse garde une oreille attentive aux problèmes du temps. L'ancien ministre conserve de nombreuses amitiés dans le monde parlementaire, comme Paul Van Zeeland et Paul-Emile Janson.

Peu de temps avant de devenir le nouveau Premier ministre en décembre 1937, ce dernier demande au gouverneur namurois de faire le point à propos du problème communautaire en Belgique. Celui-ci lui répond par une longue lettre⁽⁹²⁾. Il commence par tirer les conséquences nationales et wallonnes de l'unité culturelle flamande, en voie de réalisation depuis les lois linguistiques de 1932 :

" ... l'on assistera de plus en plus au heurt des deux cultures et à une volonté d'asservissement venu des Flamands, plus nombreux, plus disciplinés, plus tenaces. Je crois, quant à moi, si nous n'y mettons pas le holà, à la formation d'une Belgique complètement flamandisée au Nord, en large mesure colonisée au Sud et plus que middelmaticque à Bruxelles. "

Bovesse pense que cette situation entraînera une violente réaction en Wallonie, qui pourrait conduire à un état autonome tourné vers la France :

" J'ai le sentiment que ceux qui spéculent sur notre faiblesse de caractère, notre bon garçonisme et notre laisser-aller, pourraient se tromper. Il arrivera un moment où tout risque de craquer. L'annexion à la France ? Impossible pour des raisons de droit international, évidemment, sauf un nouveau et formidable choc de guerre. Mais si les provinces wallonnes décidaient un beau jour qu'elles forment un Etat autonome où l'on parle uniquement le français ; si elles se servaient des ports du Nord français, Boulogne, Calais, Dunkerque, pour leurs transports, des colonies françaises pour leurs débouchés commerciaux, ... "

Pour accréditer sa thèse d'une possible révolte wallonne, le gouverneur fait part des reproches qui lui furent adressés lorsqu'il croyait, au moins jusque 1933, à un arrangement à l'amiable avec les Flamands, au sein du cadre belge. A cette époque, il reconnaissait volontiers qu'il demeurait encore un des seuls à y croire dans le mouvement wallon. On lui reprocha aussi sa politique "trop nationale" dans les milieux libéraux et wallons.

(92) Lettre de F. Bovesse à Paul-Emile Janson, daté du 16 novembre 1937, publiée dans R.HIC-GUET, *François Bovesse 1890-1944*, Bruxelles, 1945, p. 91-99.



Cependant, en 1937, l'ancien parlementaire libéral a changé d'avis : il n'espère plus une solution apaisante dans une Belgique unitaire et bilingue :

" Voyez les revendications flamandes ; elles sont logiques dans une Belgique comme la nôtre. Plus il y a de Flamands, plus il doit y avoir de places pour les Flamands ! Gare à Bruxelles !

Elles sont logiques et terribles, parce que il y a des intellectuels flamands capables de faire des directeurs généraux, inspecteurs généraux, ..., parlant et écrivant en deux langues ; du côté wallon, ce n'est pas vrai. Il a été jusqu'à présent nécessaire pour un Flamand cultivé d'apprendre bien le français ; l'inverse n'étant pas vrai pour un Wallon. Ce n'est pas pour élargir grandement sa culture que celui-ci va apprendre le flamand, il préférerait à cette fin l'allemand, l'anglais, l'italien, c'est par intérêt pratique, et aussi, je le souhaite, dans un esprit patriotique de compréhension et un grand désir de rapprochement et d'union. Mais il y a deux terribles handicaps ; le temps et l'opportunité relative. Il y en a un troisième, la boulimie de certains flamingants. "

Ce constat d'une grande lucidité condamne l'Etat unitaire. Le changement d'opinion du gouverneur s'explique. Les lois linguistiques votées depuis 1932, consacrant l'unilinguisme des régions, ont été considérées comme des victoires flamandes. Les Flamands avaient été les premiers demandeurs. De plus, l'adoption de ces lois créait une dynamique de réussite pour le mouvement flamand. Qu'est-ce qui pourrait à l'avenir l'empêcher d'imposer toutes ses revendications dans un état centralisé ? Poser la question, c'est y répondre. Cela ne peut échapper à Bovesse, d'autant qu'il en a fait l'expérience dans le gouvernement Van Zeeland. Les Flamands ont obtenu la résiliation de l'accord militaire franco-belge et emporté l'amnistie pour les traîtres de 1914 : deux domaines auxquels l'ancien député libéral est particulièrement sensible. Ces deux nouvelles victoires flamandes ont vraisemblablement agi en catalyseurs sur sa pensée.

Pour résoudre le différend wallon-flamand, il propose une solution radicale. Sa modération et sa fibre patriotique lui font rejeter toute séparation administrative calquée sur une régionalisation à deux, une situation particulière étant réservée à l'agglomération bruxelloise :

" ... je ne suis pas partisan de cette formule qui a le grave défaut de couper la Belgique en régions linguistiques compactes et de faire apparaître trop largement la fissure. "

Ses préférences vont à un fédéralisme multipolaire, ayant pour base les provinces :

162

Les provinces existent : elles sont mutatis mutandis, la Belgique traditionnelle ; elles sont, bien plus vieilles que la Belgique de l'invasion française adoptée par la Belgique en 1830 ; elles sont équipées administrativement de telle sorte qu'avec de légères retouches elles pourraient, le cas échéant, assurer à peu près complètement la vie publique. "

Son fédéralisme provincial n'exclut pas pour autant une administration centrale, composée de quelques ministères avec double sous-secrétaire d'Etat. Comme illustration de sa réflexion, il cite l'exemple des cantons suisses. Cette conception est certainement influencée par l'exercice de sa nouvelle fonction. Néanmoins, l'idée est intéressante alors que, le député socialiste Truffaut déposera à la Chambre, en 1938, un projet d'état fédéral composé de trois régions.

* * *

A partir d'octobre 1936, la Belgique suit officiellement une politique extérieure de neutralité, visant à lui éviter tout conflit. L'accord militaire franco-belge conclu secrètement en 1920, est dénoncé et on cherche à ne pas heurter l'Allemagne.

Ce revirement politique a plusieurs origines. L'opinion flamande redoute l'allégeance du gouvernement belge vis-à-vis de la France. Notre voisin du sud paraît peu fiable à beaucoup. Il avait scellé un pacte d'assistance avec l'Union soviétique en mai 1935 et un Front populaire de gauche était arrivé au pouvoir en 1936. Le spectre du communisme fait peur, attisé par le déclenchement de la guerre civile en Espagne. La majorité des Belges désirent se tenir à l'écart d'une alliance qui pourrait les précipiter dans un conflit étranger. Mieux vaut éviter de donner des arguments à l'Allemagne pour envahir la Belgique. En outre, la France a donné des signes de faiblesse en réagissant mollement à la remilitarisation de la Rhénanie en mars 1936.

Le roi Léopold III et le ministre Paul-Henri Spaak comptent parmi les principaux artisans de la nouvelle politique. Voulant soustraire la Belgique à un conflit où elle serait de toute façon perdante, ils ont fermement opté pour la neutralité et le distancement vis-à-vis de la France. C'est le prix à payer pour rallier les Flamands et assurer la cohésion nationale, indispensable à toute bonne défense.

Ce n'est évidemment pas l'avis du gouverneur Bovesse, tenu cependant par un devoir de réserve. Sentimentalement, il ne peut renoncer à l'alliance française et oublier les leçons de la dernière guerre. A ses yeux, la politique d'indépendance ne signifie pas une politique de neutralité totale. Si comme tout le fait craindre, la guerre éclate, elle n'épargnera pas la Belgique et il faudra bien prendre position. Sans hésitation, il faut marcher avec la démocratie, donc avec la France. C'est l'intérêt de la Belgique et de la Wallonie, si elles tiennent à conserver leurs valeurs.

163



De l'Etat unitaire à l'Etat fédéral

La Belgique fédérale : à la croisée de deux logiques

■ Décentralisation mais asymétrique

Belgique : « un État fédéral qui se compose des Communautés et des Régions »
(article 1^{er} de la Constitution depuis 1993)

■ Centralisation

Belgique : État membre de l'UE et de la zone €

➡ conséquences sur l'organisation et l'évolution des finances publiques, des politiques publiques et économiques

Fédéralisme belge : plus complexe que dans d'autres pays ?

➤ Fédéralisme = une solution aux Etats dont la population est hétérogène et présente des différences culturelles, religieuses ou linguistiques;

➤ Deux processus de construction d'un État fédéral :

- association (Suisse)
- dissociation (Espagne)



Modèle type pour les États fédéraux ?

- Non
- Raisons propres à chaque État
- Taille pas le critère (Etats-Unis versus la Suisse)
- « Grandeur » de la Belgique : pas son territoire mais la diversité de ses populations

Fédéralisme belge ?

- mode de résolution pacifique des conflits internes ➡ permettre aux différentes communautés de cohabiter au sein d'un même Etat fédéral tout en disposant d'une certaine autonomie
- complexe car :
 - en (dé)construction permanente et conflits permanents
 - double strate
 - asymétrique
 - croisée de deux logiques opposées.



Double strate ?

Initialement le reflet **de 3 logiques difficiles à concilier :**

- logique fondée sur la protection de la minorité francophone;
- logique économique fondée sur l'existence de 3 Régions;
- logique linguistique et culturelle fondée sur l'existence de 3 Communautés qui ne recoupent pas les 3 Régions.

Revendications actuelles : pour les trois régions

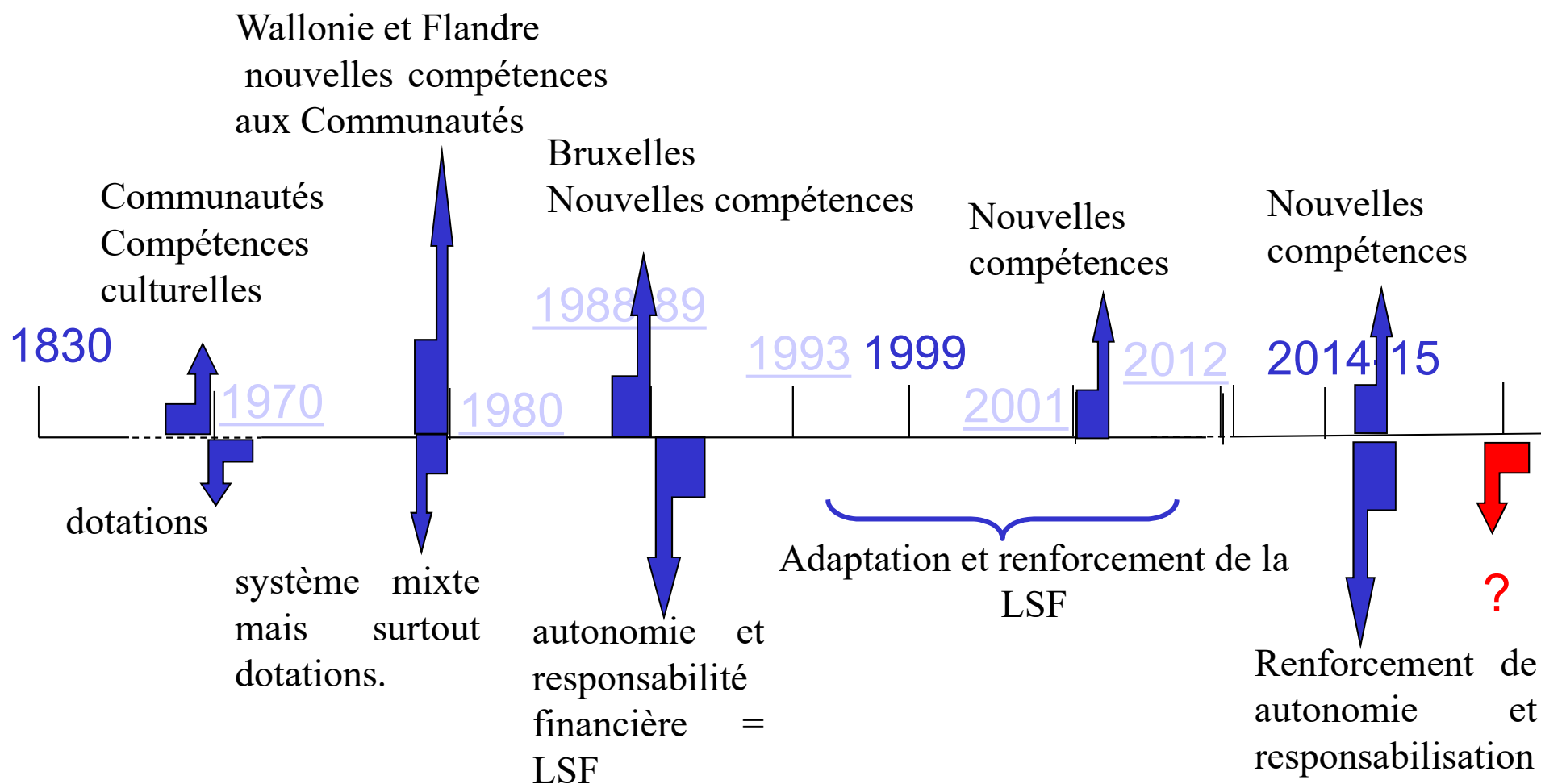
- logique économique de disposer des outils de son développement
- démocratique en rapprochant les préférences des citoyens du niveau politique de décisions
- logique de responsabilisation en liant les recettes et les dépenses

Croisée de deux logiques opposées :

- décentralisation régionale et communautaire plus poussée des compétences mais organisation différente;
- centralisation des compétences au niveau européen.



Un fédéralisme construit sur la base de crises et de compromis mais jamais achevé ...



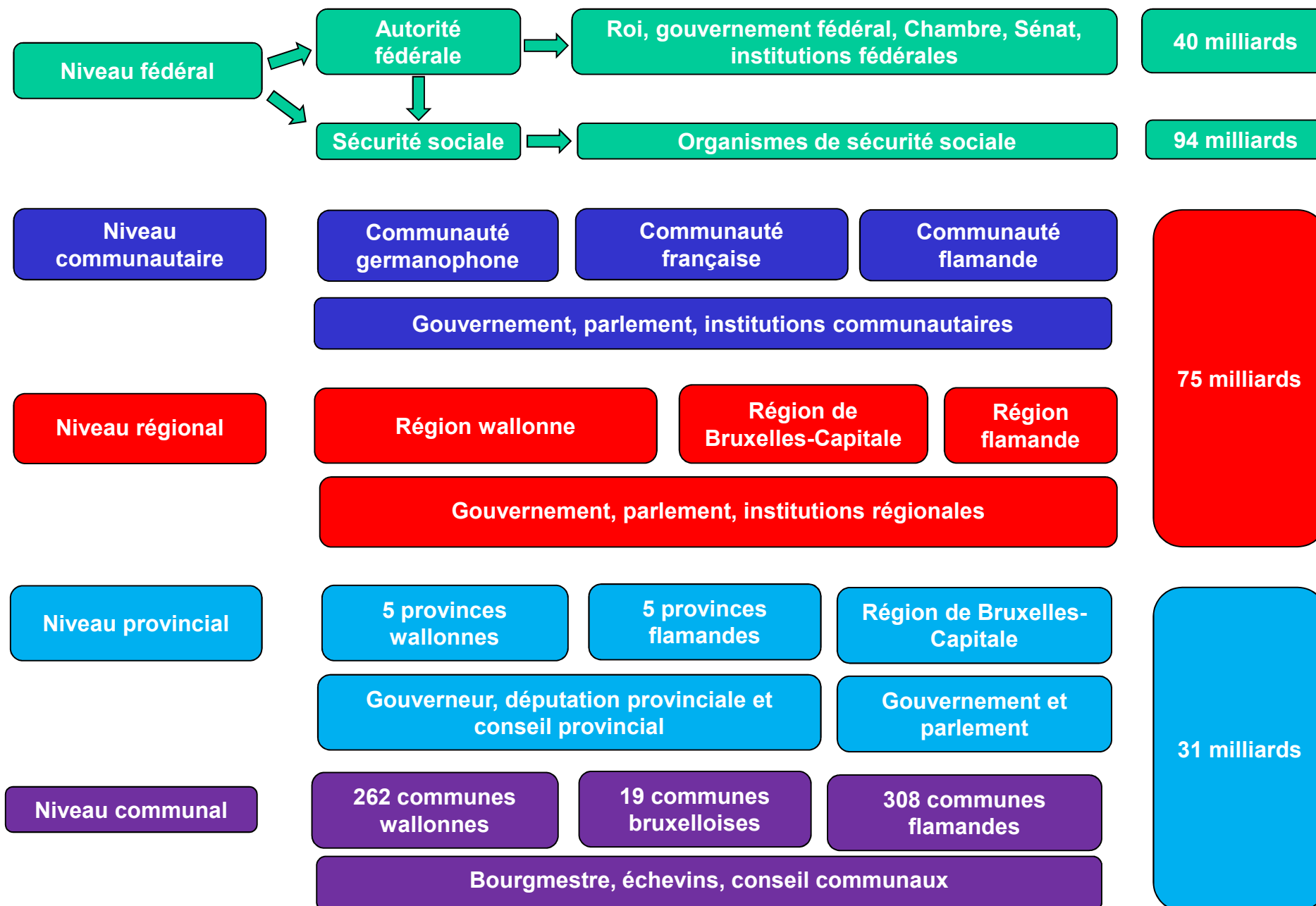
Modification du financement 1970, 1980, 1983, 1989, 1993, 1999, 2001 et 2015

Fédéralisme de consommation ➡ responsabilisation ➡ autonomie financière

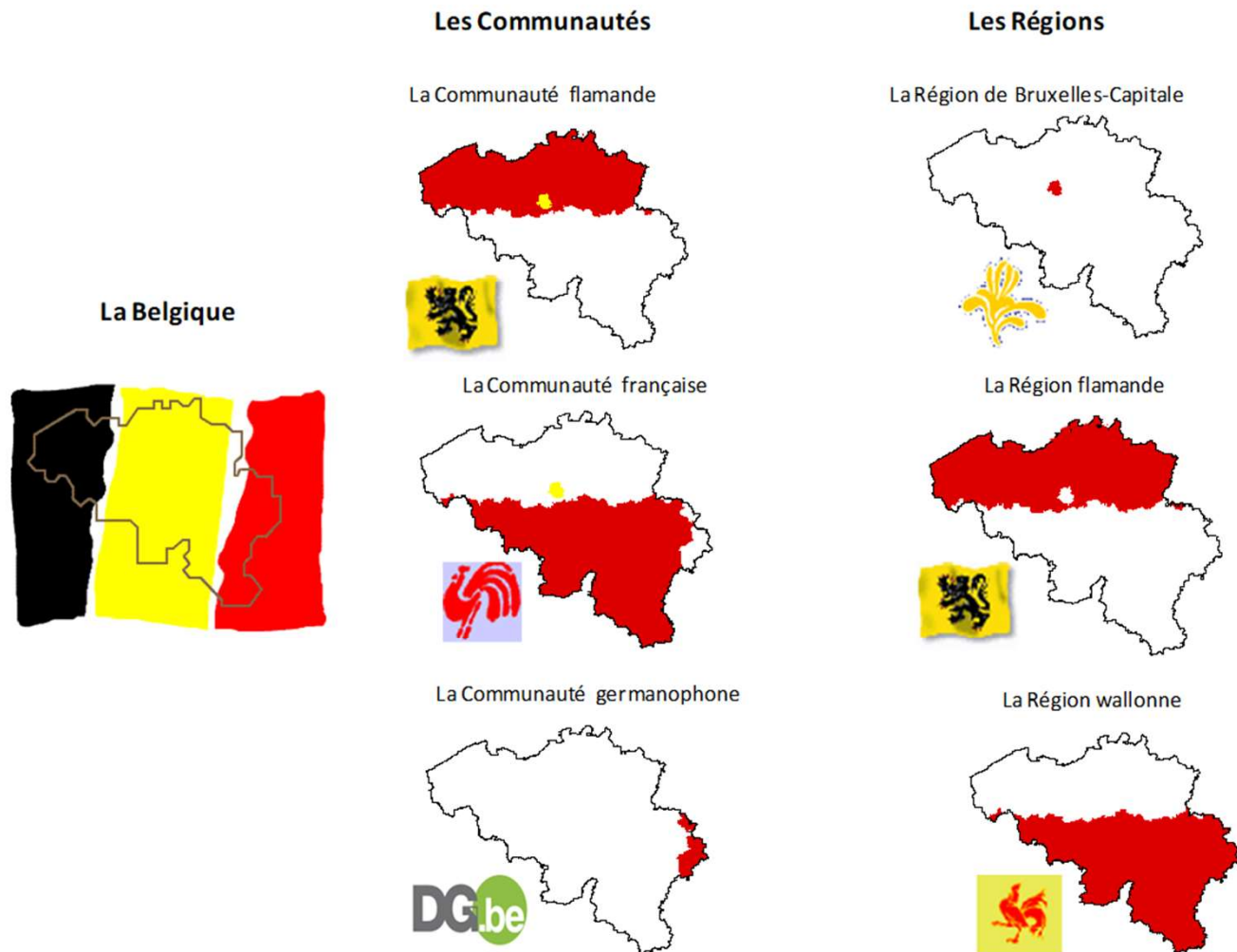


Initialement la structure paraissait simple

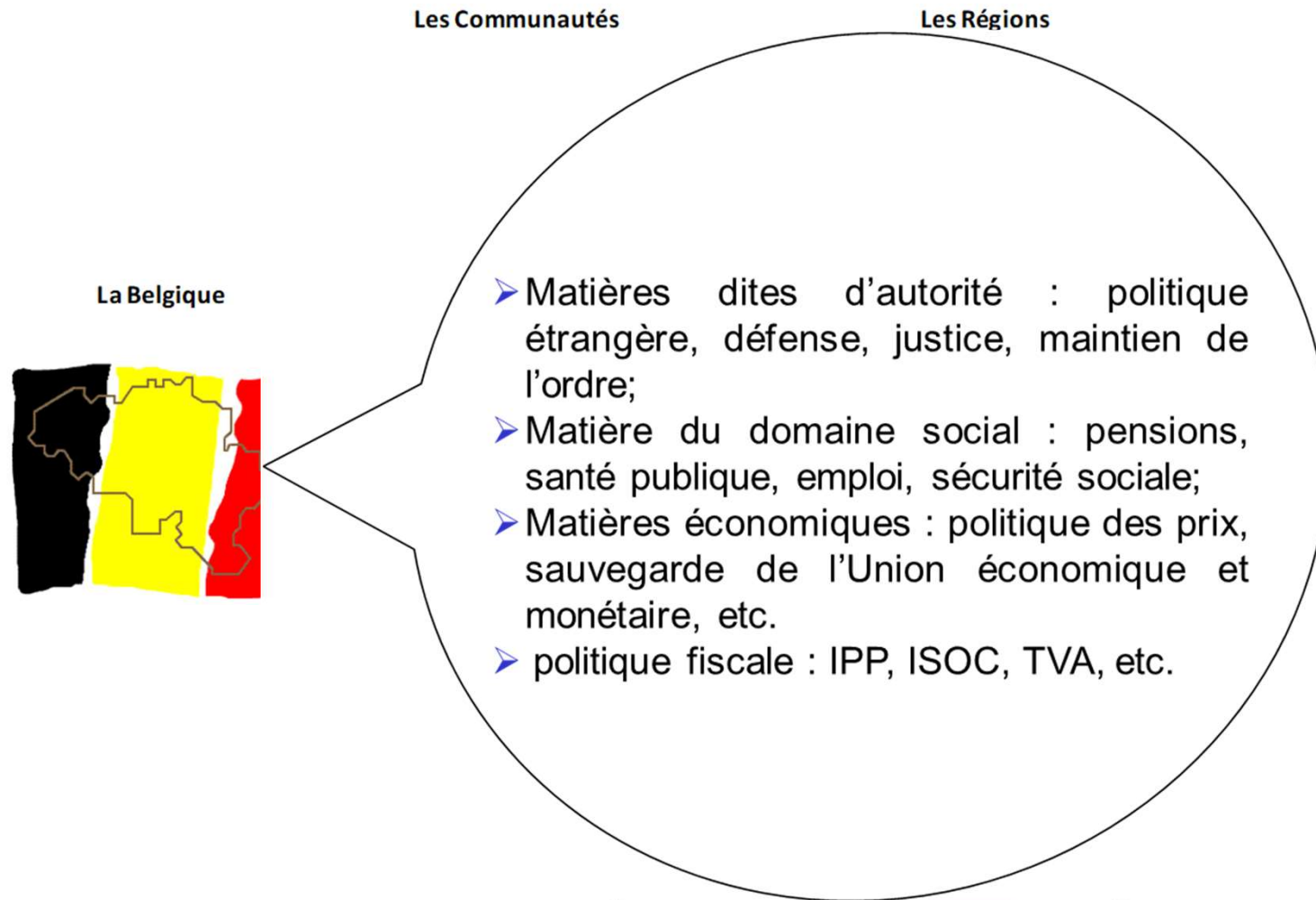
Dépenses 2017 hors
transfert à d'autres
niveaux de pouvoir



Des territoires, des institutions, des compétences



Des territoires, des institutions, des compétences



Des territoires, des institutions, des compétences

aménagement du territoire, environnement,
politique de l'eau ; agriculture, logement ; travaux
publics ; transports et aéroports ; politique
économique et commerce extérieur ; emploi ;
énergie ; pouvoirs locaux, recherche scientifique ;
relations internationales

+ autonomie fiscale en matière d'IPP

+ emploi (contrôle des chômeurs y compris

l'exécution des sanctions, études et formation des
demandeurs d'emploi, crédits temps et interruption
de carrière dans les services publics fédérés, titres
services, groupes cibles, les articles 60-61, les

ALE + congé éducation, etc.)

Mobilité (limitation des vitesses, etc.)

Energie, agriculture, économie,
pouvoirs locaux

Dépenses fiscales

Les Régions

la Région de Bruxelles-Capitale



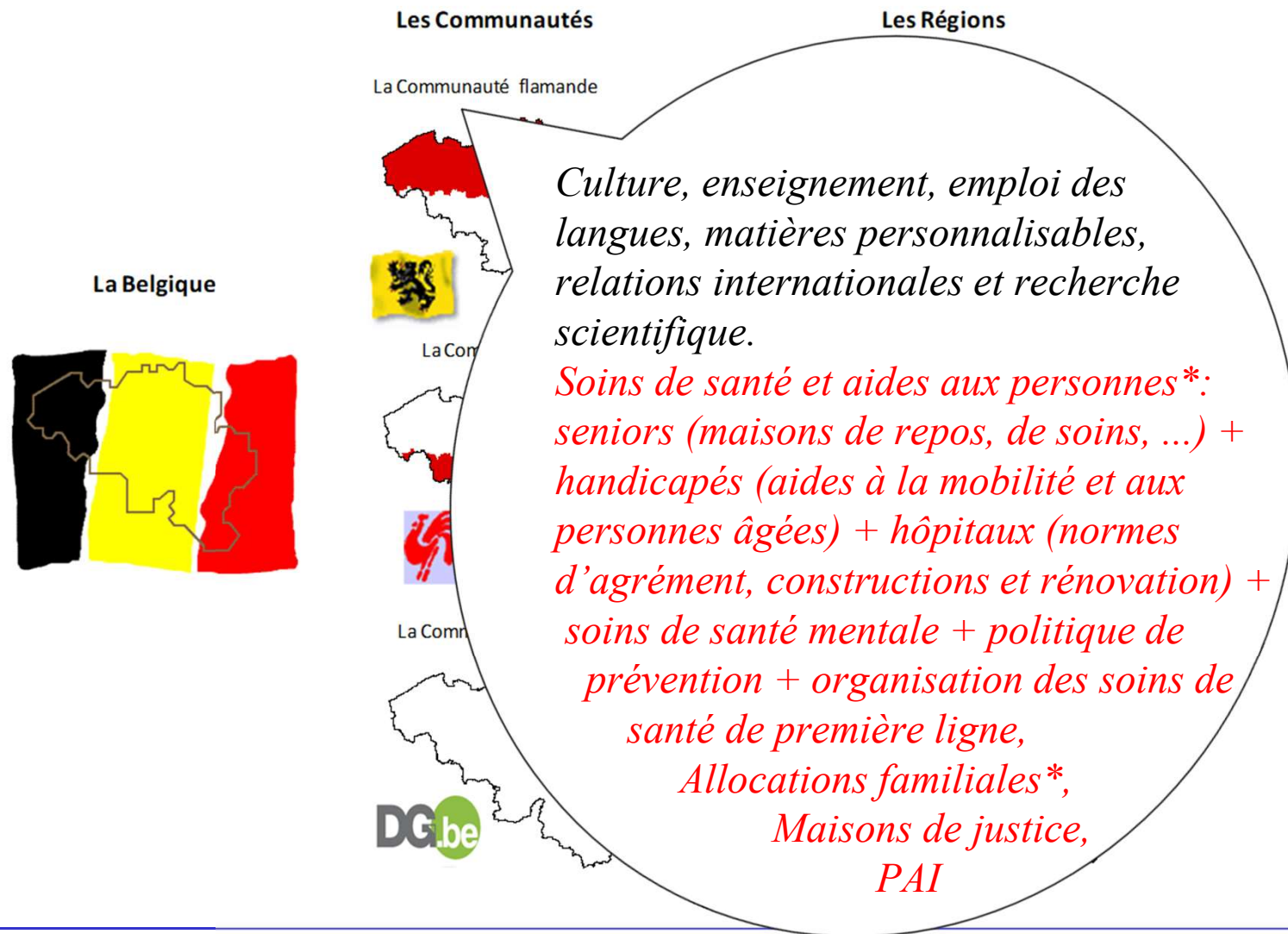
La Région flamande



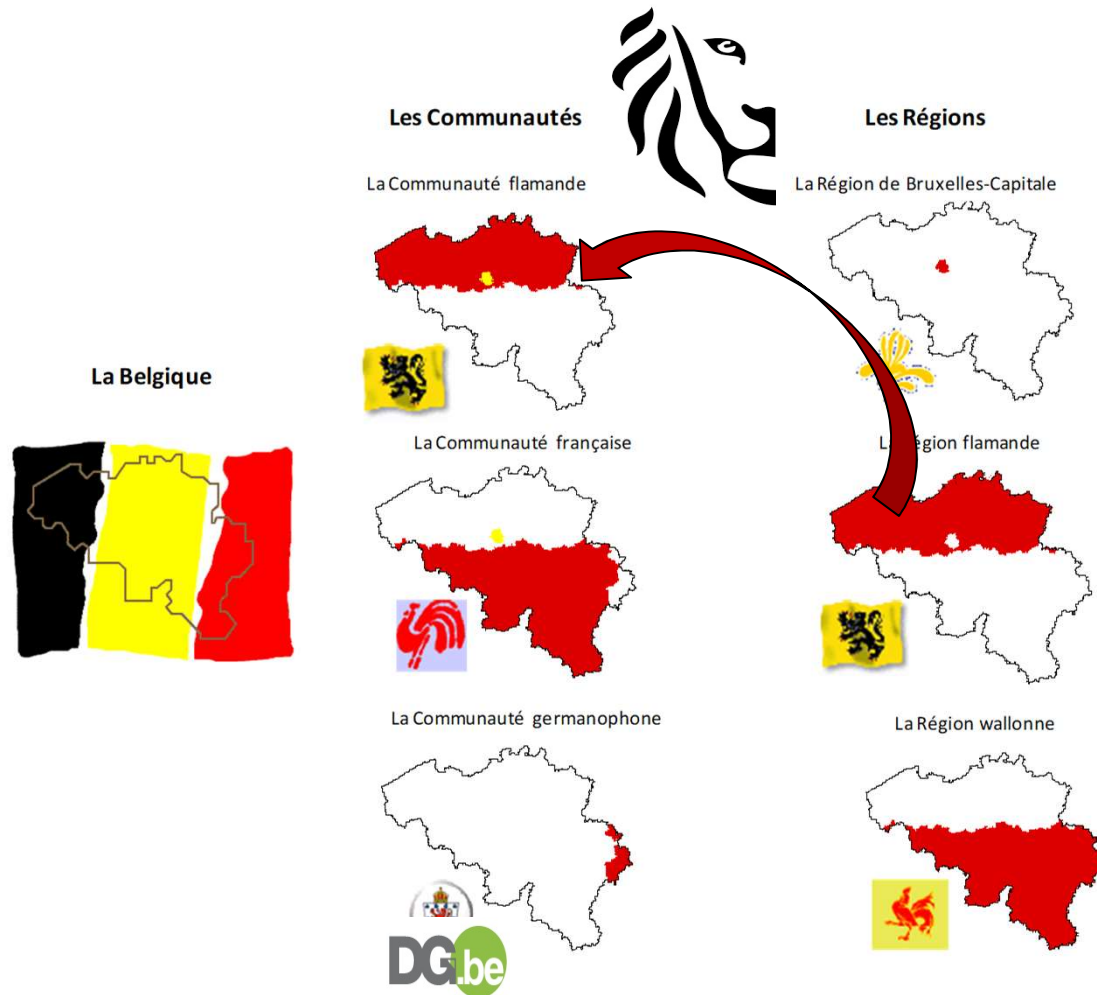
La Région wallonne



Des territoires, des institutions, des compétences



Cela vous paraissait simple

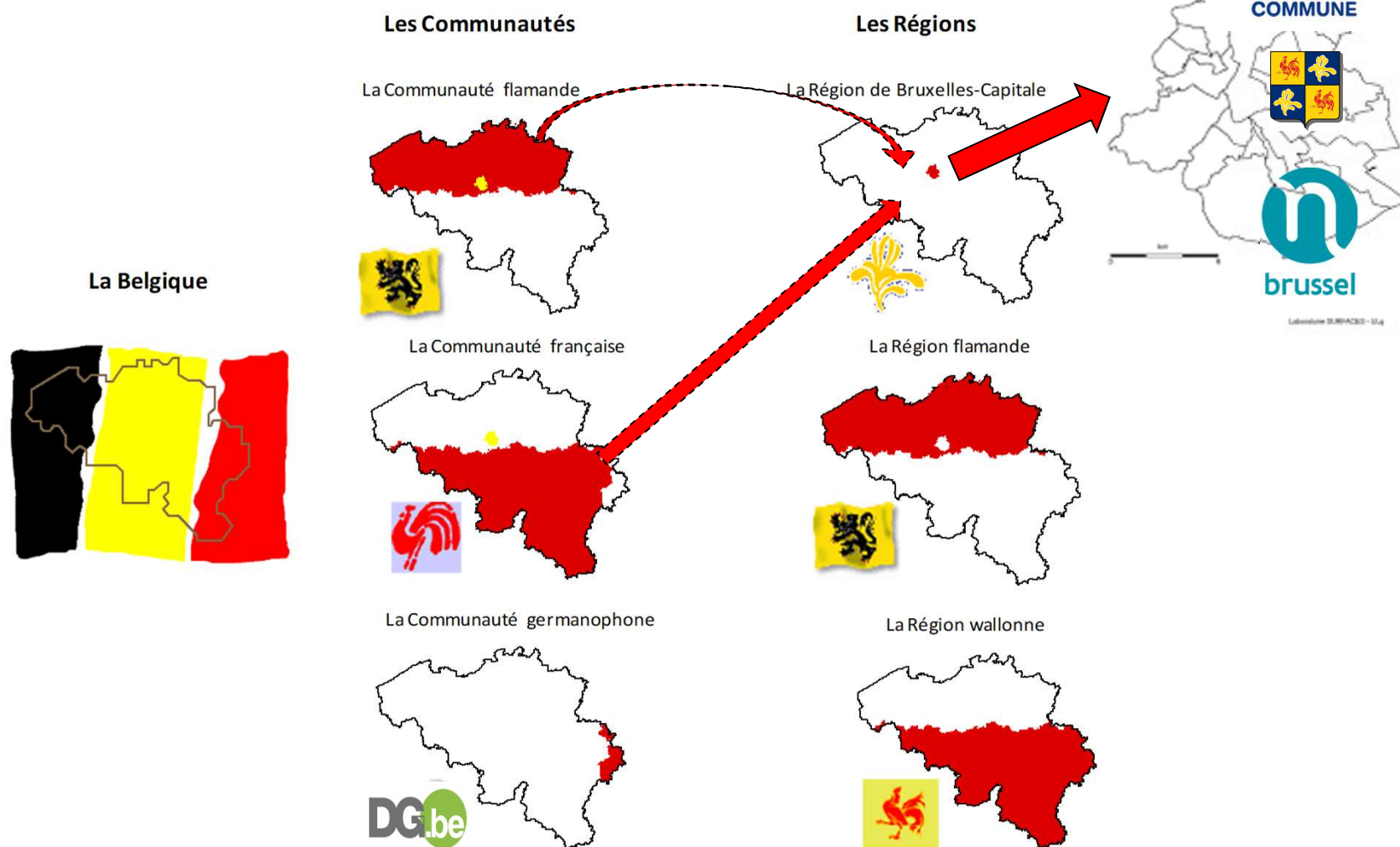


Dès la création des Régions, la Flandre décide de fusionner Communauté et Région (art. XX de la constitution)

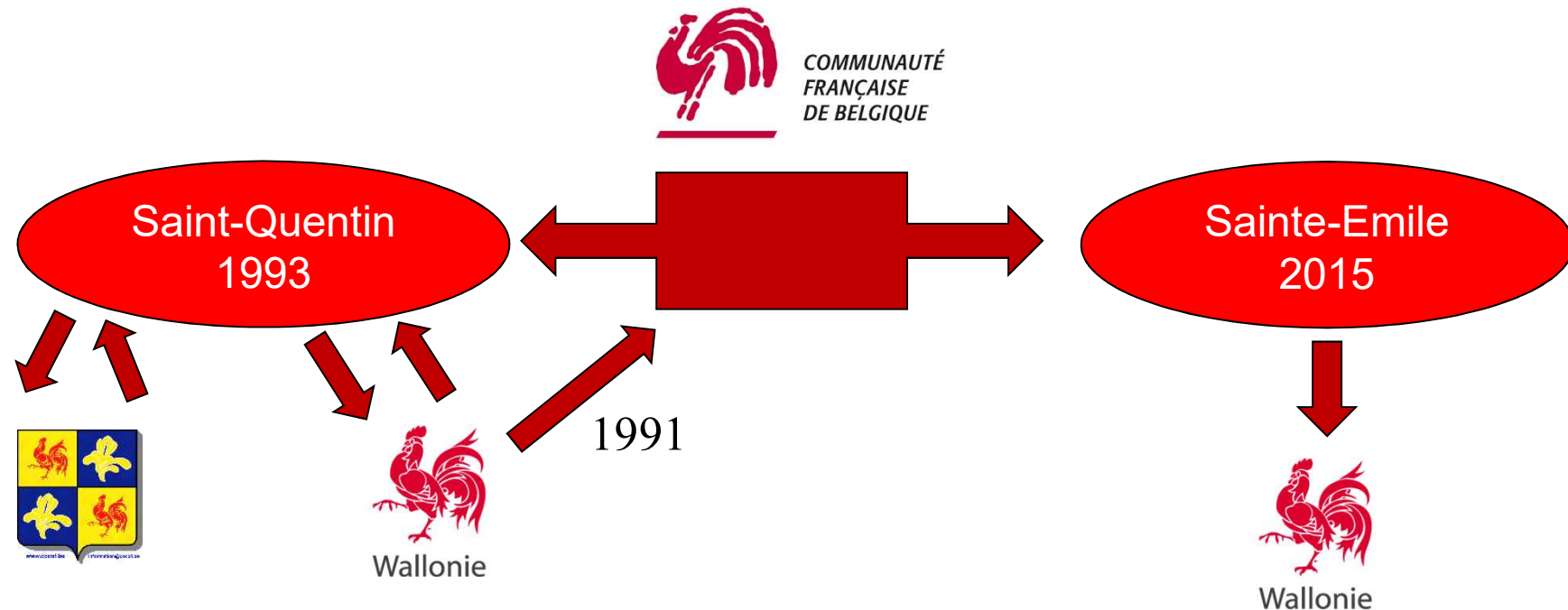
 un seul budget = fusion des moyens régionaux et communautaires pour mener une politique cohérente et globale au niveau de la Flandre



Cela vous paraissait simple
1989 création de la Région de Bruxelles-Capitale



Des visions différentes ... des stratégies différentes

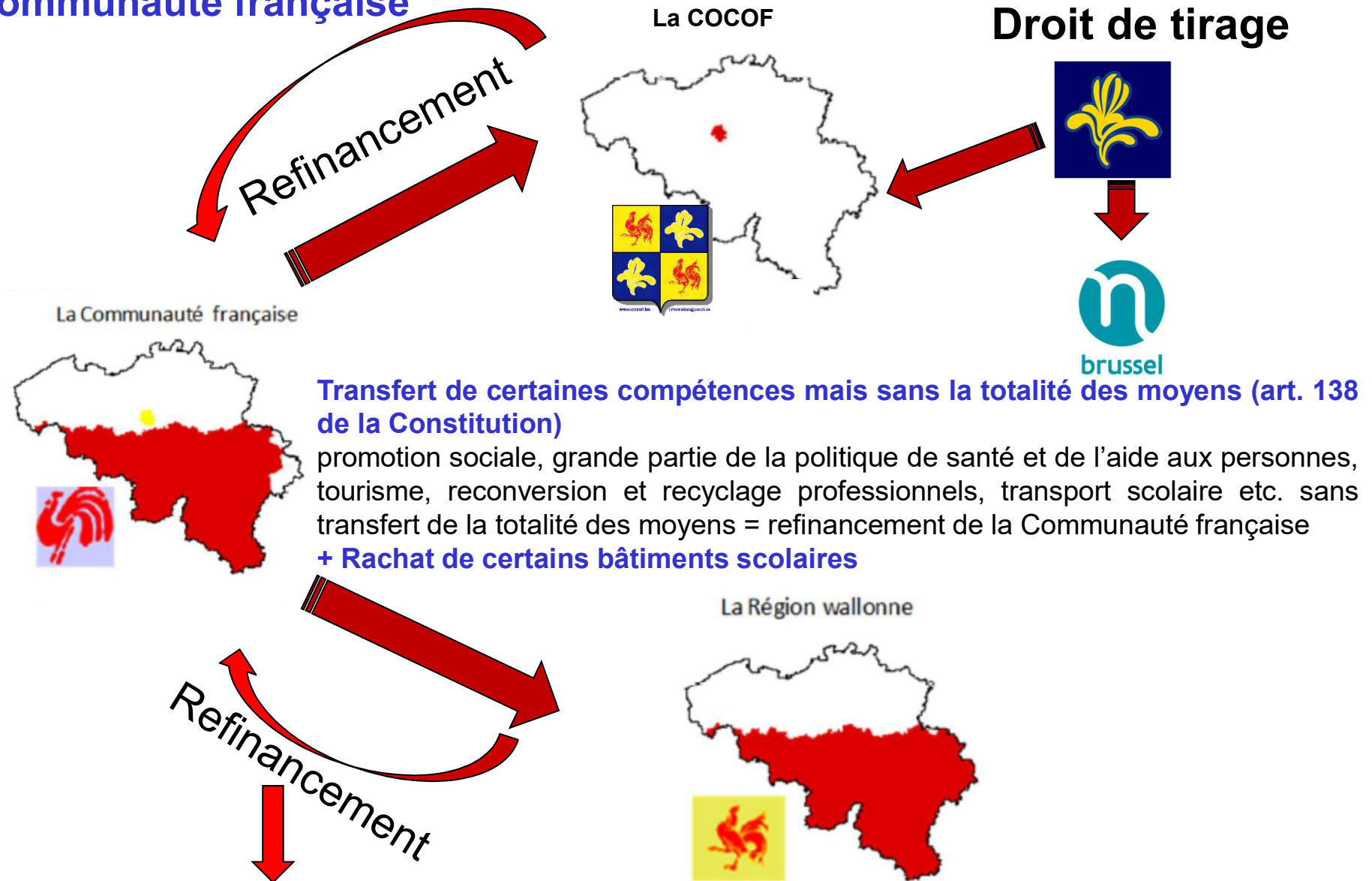


Refinancement de la Communauté française : transfert de compétences vers la Région wallonne et la COCOF sans les moyens correspondants

Transfert de compétences et des moyens vers la Région wallonne

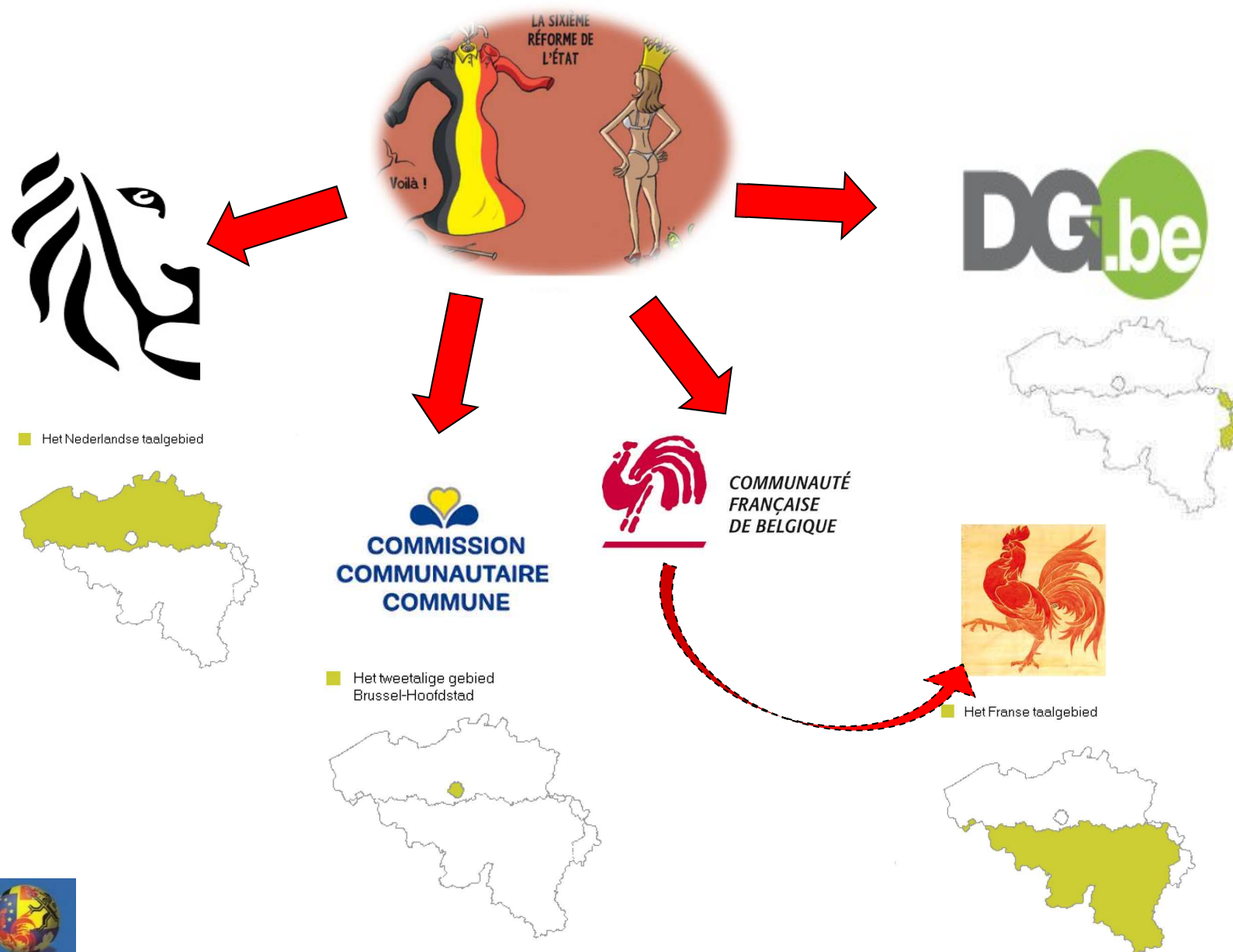


Les accords intra francophones de 1993 : un sauvetage financier de la Communauté française



Ressources propres

Sixième réforme de l'Etat = surtout transfert de compétences aux Communautés mais renforcement le fait régional



Culture, enseignement, emploi des langues, matières personnalisables, relations internationales et recherche scientifique.

Soins de santé et aides aux personnes*: seniors (maisons de repos, de soins, ...) + handicapés (aides à la mobilité et aux personnes âgées) + hôpitaux (normes d'agrément, constructions et rénovation) + soins de santé mentale + politique de prévention + organisation des soins de santé de première ligne,
Allocations familiales*,
Maisons de justice,
PAI

Les Communautés

La Communauté flamande



La Communauté française



La Communauté germanophone



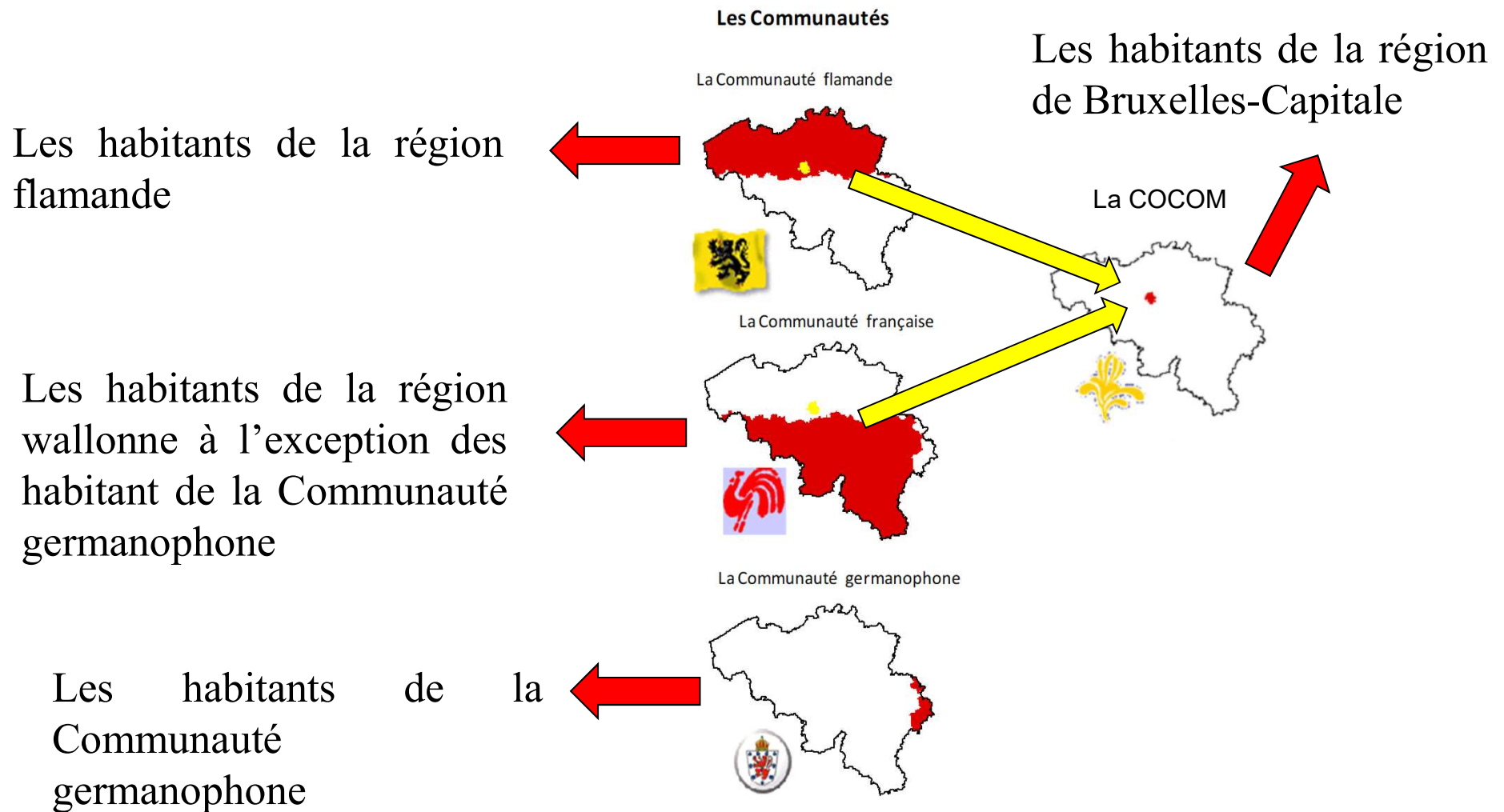
La COCOM



*** Si les compétences impliquent pour les personnes des obligations ou des droits à une intervention ou une allocation ou lorsqu'il s'agit d'institutions bilingues, l'autorité compétente à Bruxelles est la COCOM**



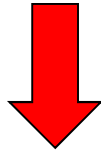
Qui est concerné par les nouvelles compétences communautaires issues de la 6^{ème} réforme de l'Etat ?



= AFFIRMATION DU PRINCIPE DU TERRITOIRE REGIONAL



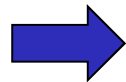
**AFFIRMATION DU FAIT
REGIONAL SUR BRUXELLES
DANS LE TRANSFERT DES
COMPETENCES**



**AFFIRMATION DU FAIT
REGIONAL SUR LA WALLONIE**



Pourquoi les bruxellois pourraient décider en toute autonomie des nouvelles politiques liées au nouvelles compétences et pas les wallons qui devraient en discuter au parlement de la Communauté française ?



Accords de la Sainte-Emilie

Traduction aussi dans les mécanismes de financement en privilégiant la COCOM pour les matières personnalisables (susciter le passage des institutions mono communautaires en bi communautaires)



Assemblée de la COCOM =
parlement bruxellois
Gouvernement de la COCOM =
gouvernement bruxellois mais
principe de la double signature

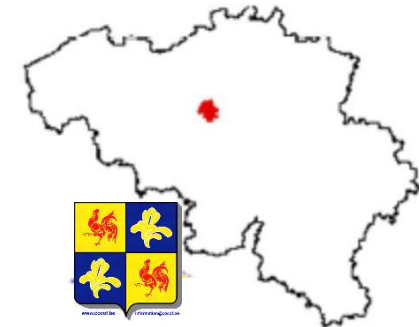


Les accords intra francophones de 2014



La COCOF si COCOM pas compétente

allocations familiales, soins santé personnes âgées, hôpitaux non académiques, plus de 90% des moyens liés aux compétences soins de santé et aide aux personnes et le fonds d'intégration des personnes immigrées + certaines compétences santé non transférées en 1993 (éducation sanitaire, etc.) sans refinancement de la Communauté française



La Région wallonne



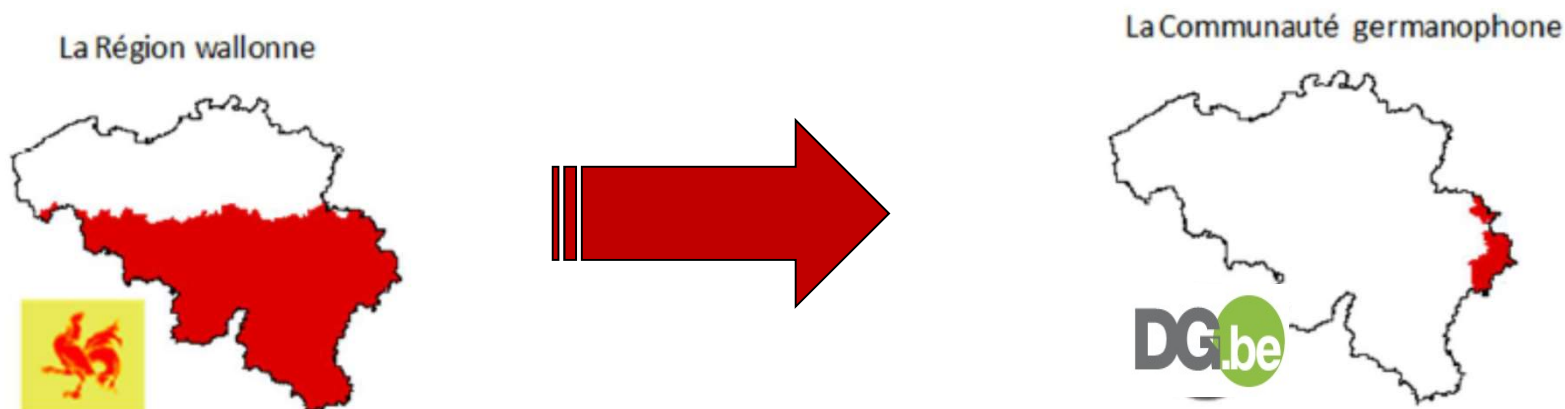
aide sociale aux justiciables et aux services « espaces-rencontres »



En 2015, la dotation versée à la Région wallonne était de 3 312,3 millions € et 22 à la COCOF de 108,3 millions €.

Et la quatrième Région de plus en plus une réalité

Les accords intra wallons : logique d'une répartition des compétences sur la base du territoire régional



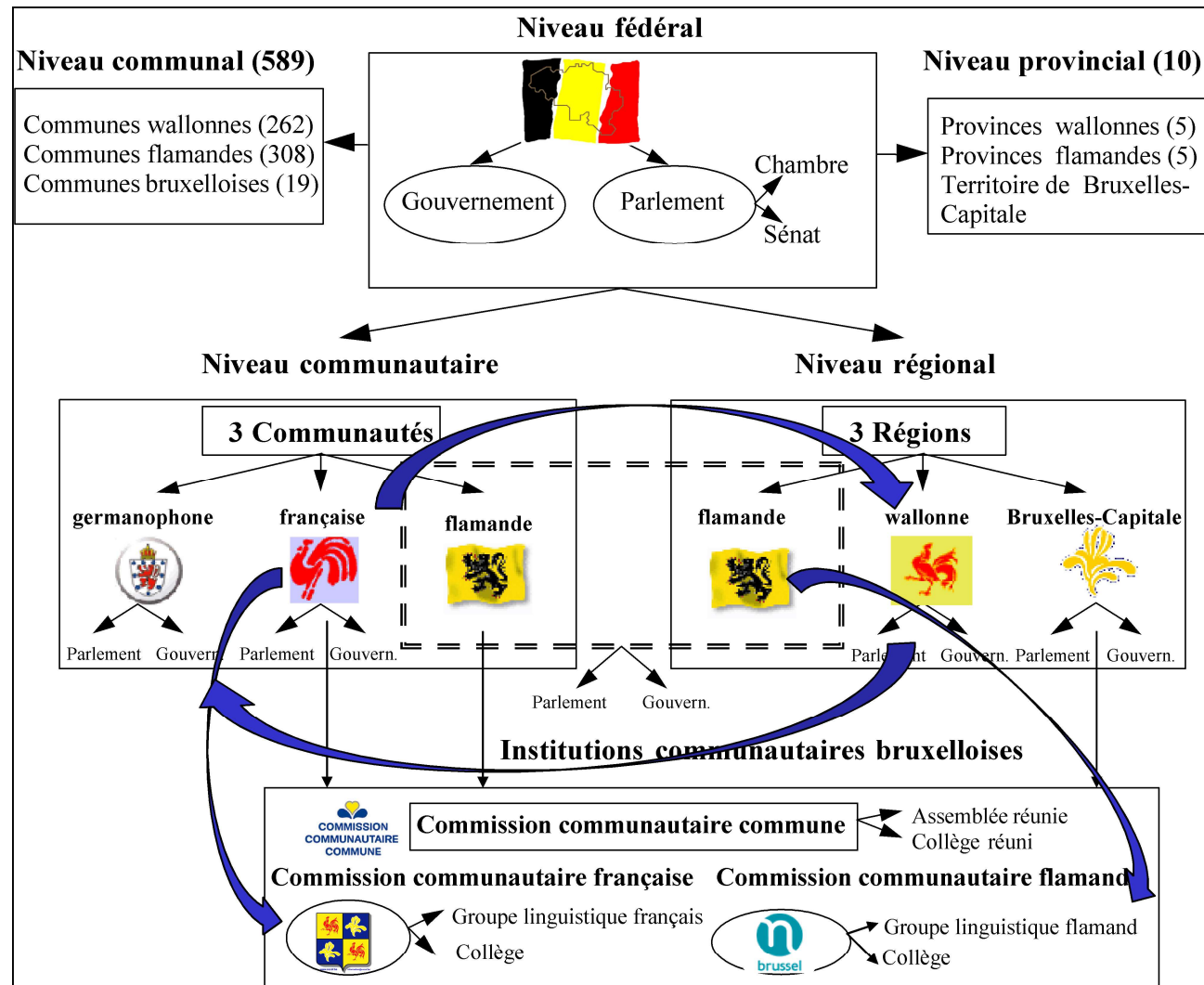
Tourisme, Monuments et sites, fouilles, transport scolaire, télécommunications, Emploi, Pouvoirs subordonnés et nouveaux transferts en cours (logement, aménagement du territoire, etc.)

Article 139 de la Constitution : la Région wallonne peut transférer, en tout ou en partie, certaines de ses compétences à la Communauté germanophone dans la région de langue allemande.

Montant transféré en 2015 : 42,2 millions



Résultat : une organisation complexe ... difficilement compréhensible pour le citoyen ... en constante évolution





➡ **Simplification du modèle ?**

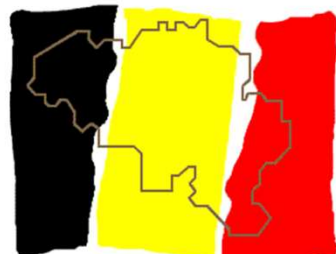
Fédéralisme de coopération à quatre entité ?
Confédéralisme ?
Séparatisme ?



Quelques statistiques

Superficie Belgique : 30 528 km²
Région flamande : 44,3 %
Région wallonne : 55,2 %
Région de Bruxelles-Capitale : 0,5 %
Communauté germanophone : 2,8%

La Belgique



11 200 807 habitants (2015)
Cté flamande : 59,6 %
Cté française : 39,7 %
Cté germanophone : 0,7 %
Région flamande : 57,5 %
Région wallonne : 32,1%
Région de Bruxelles-Capitale : 10,4 %

PIB en volume (2015)
Région flamande : 59%
Région wallonne : 23%
Région de Bruxelles-Capitale : 18%

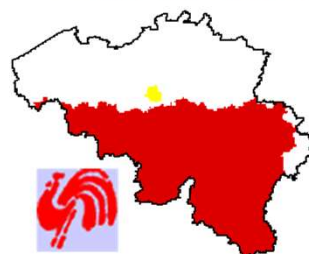
IPP (2015)
Région flamande : 63,3%
Région wallonne : 28,3%
Région de Bruxelles-Capitale : 8,4%

Les Communautés

La Communauté flamande



La Communauté française



La Communauté germanophone



Les Régions

La Région de Bruxelles-Capitale



La Région flamande



La Région wallonne



Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en 2017

	Administrations publiques	Pouvoir fédéral	Communautés et régions	Administrations locales	Sécurité sociale
Recettes	224 453,5	111 233,0	85 508,2	31 656,6	94 445,6
Dépenses	228 976,1	116 928,3	85 191,5	31 256,8	93 989,4
Dépenses courantes à l'exclusion des charges d'intérêts	204 188,2	104 211	75 743,7	27 589,5	93 842,0
(Transferts de recettes fiscales aux autres administrations publiques)		(44 014,7)	(0)	(0)	(0)
(Autres transferts courants aux autres administrations publiques)		(32 887,2)	(10 255,2)	(313,3)	(9 727,6)
Charges d'intérêts	10 776,1	9 539,2	1 293,7	252,8	17,2
Dépenses en capital	14 011,8	3 178,1	8 154,1	3 414,5	130,2
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-4 523,0	-5 695,0	317,0	400,0	456,0
Solde primaire	6 253,5	..	..	..	..



Source : BNB, Comptes nationaux 2017 <http://stat.nbb.be/?lang=fr>

Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en millions €

	2014	2015	2016
Communauté flamande			
Recettes	35 121,1	40 999,4	45 753,9
Dépenses	35 710,1	44 115,5	45 921,6
Besoin de financement	- 589	-3 116	-168
Communauté française			
Recettes	14 095,6	17 436,5	18 078,4
Dépenses	14 309,4	17 685,1	18 195,0
Besoin de financement	-214	-249	-117
Région wallonne			
Recettes	8 068,0	11 426,0	13 706,1
Dépenses	8 779,2	13 215,1	13 664,7
Besoin de financement	-711	- 1 789	42
Région de Bruxelles-Capitale			
Recettes	3 875,5	4 035,3	4 725,0
Dépenses	3 671,1	4 461,4	4 593,0
Besoin de financement	204	-426	131



Source : BNB, Comptes nationaux 2017 <http://stat.nbb.be/?lang=fr>

Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en millions €

	2014	2015	2016
COCOF			
Recettes	409,3	455,1	476,5
Dépenses	396,8	447,8	454,4
Besoin de financement	12	7	22
COCON			
Recettes	151,1	153,3	159,1
Dépenses	174,8	143,3	157,0
Besoin de financement	-23,7	10,0	2
COCOM			
Recettes	95,3	1 200,8	1 291,7
Dépenses	109,0	1 216,8	1 286,6
Besoin de financement	-14	-16	5
Communauté germanophone			
Recettes	256,0	321,0	360,0
Dépenses	296,4	452,9	392,0
Besoin de financement	-40	-132	-32



Source : BNB, Comptes nationaux 2017 <http://stat.nbb.be/?lang=fr>

Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en 2017 en millions €

	Flandre	Communauté française	Wallonie	Région de Bruxelles- Capitale	Communauté germanophone
Recettes	48 699,7	18 653,7	13 450,5	4 647,3	375,1
Dépenses	47 725,7	18 885,4	13 786,7	4 759,7	410,7
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	974,0	-232,0	-336,0	-112,0	-36,0



Source : BNB, Comptes nationaux 2017 <http://stat.nbb.be/?lang=fr>

Recettes, dépenses et capacité (+) ou besoin (-) de financement en 2017 en millions €

Tableau 9. Comparaison des soldes selon les optiques Budgétaire, Regroupement économique et Comptes nationaux
(En millions d'euros)

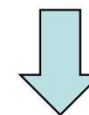
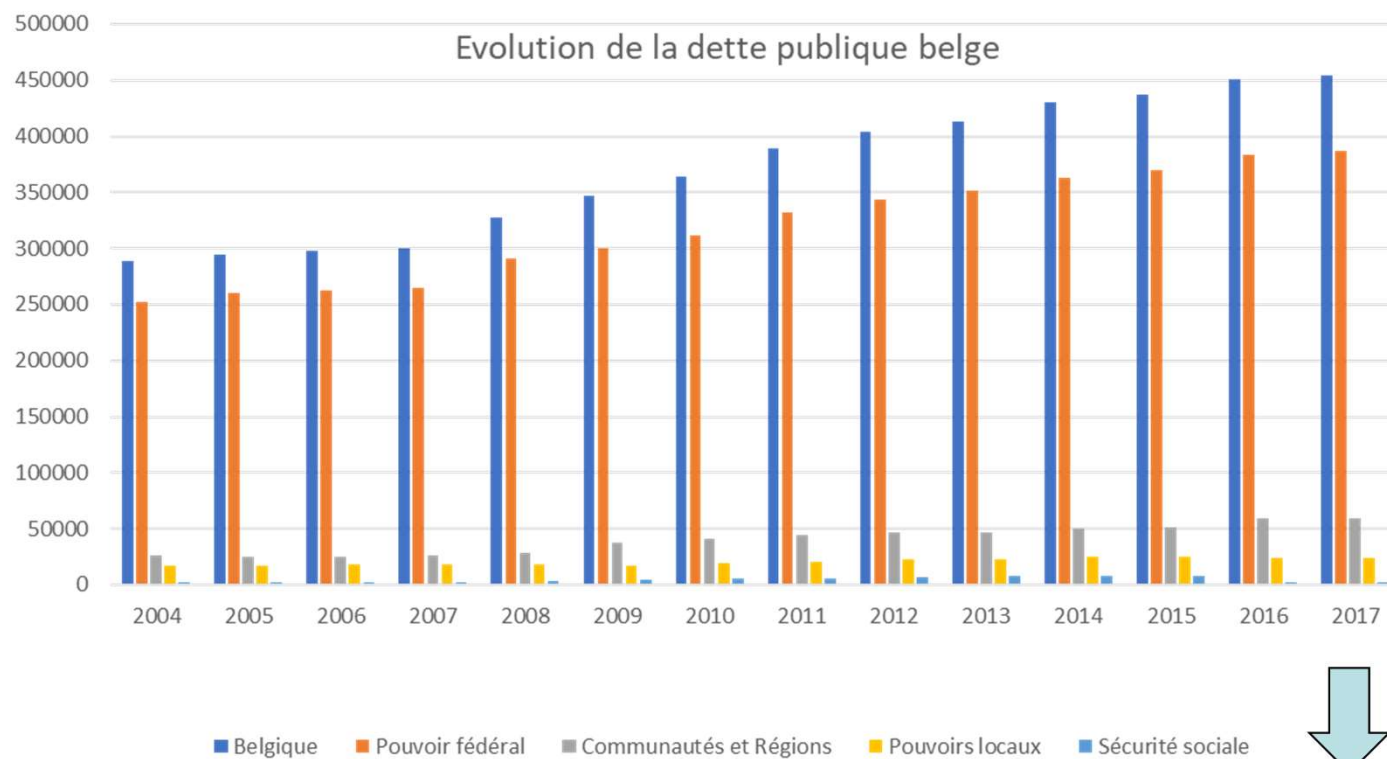
Clôture 2017	Pouvoir fédéral	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Commission communautaire française	Commission communautaire flamande	Commission communautaire commune	Total
Budget										
Recettes	60 526,9	39 894,3	13 644,5	320,2	12 306,9	4 111,1	468,8	215,7	151,7	131 640,1
Dépenses	70 713,5	40 913,5	14 120,4	367,4	8 686,9	4 311,6	457,8	205,9	1 276,9	141 053,9
SNF (1)	-10 186,6	-1 019,3	-476,0	-47,2	3 620,0	-200,5	11,0	9,8	-1 125,1	-9 413,8
Regroupement économique										
Recettes	124 566,0	44 923,2	14 570,2	360,8	14 045,2	5 159,6	494,0	153,4	1 278,2	205 550,6
Dépenses	126 215,1	45 203,4	14 856,6	408,1	14 645,0	5 229,8	479,0	151,2	1 276,9	208 464,9
SNF (1)	-1 649,0	-280,2	-286,4	-47,2	-599,7	-70,2	15,0	2,2	1,3	-2 914,2
OCP Recettes (2)	-11 611,7	-1 403,2	-4,8	-0,5	-772,4	-477,3	0,0	0,0	0,0	-14 269,8
OCP Dépenses (3)	8 769,0	2 774,9	11,7	0,6	1 192,6	492,3	0,2	0,0	0,0	13 241,2
SF du RE (4)	-4 491,8	1 091,4	-279,4	-47,1	-179,5	-55,1	15,2	2,2	1,3	-3 942,9
Comptes nationaux										
Corrections (5)	-1 157,0	25,7	63,0	12,4	-130,8	-96,6	0,3	-4,5	22,0	-1 234,1
SF Comptes nationaux (6)	-5 648,8	1 117,1	-216,4	-34,7	-310,3	-151,7	15,5	-2,3	23,3	-5 177,0

- (1) Solde net à financer
(2) Liquidations de crédits et de prises de participations
(3) Octrois de crédits et prises de participations
(4) Solde de financement dans l'optique 'regroupement économique'
(5) Dont 31,3 millions EUR de corrections non ventilées entre les différentes entités
(6) Solde de financement des comptes nationaux (optique SEC)

Sainte-Emilie et Saint Quentin < 4 milliards

http://www.budgetfederal.be/FR/figures/Documents/RapportAnnuel_BDG2017.pdf

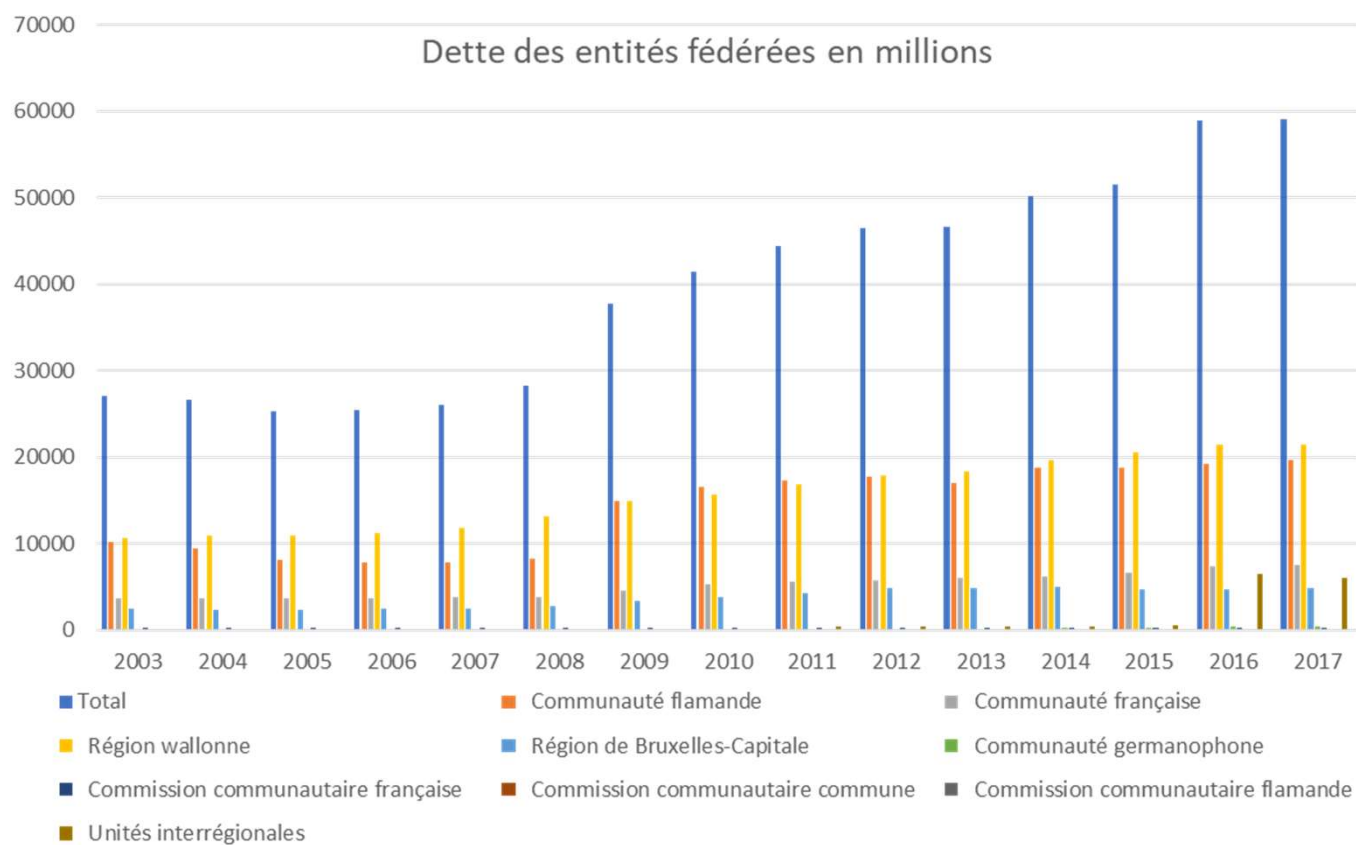




	2017
Belgique	453994
Pouvoir fédéral	387292
Communautés et Régions	58994
Pouvoirs locaux	23708
Sécurité sociale	2105
Consolidation intersectorielle	-18106



Source : BNB, Comptes nationaux 2017 <http://stat.nbb.be/?lang=fr>

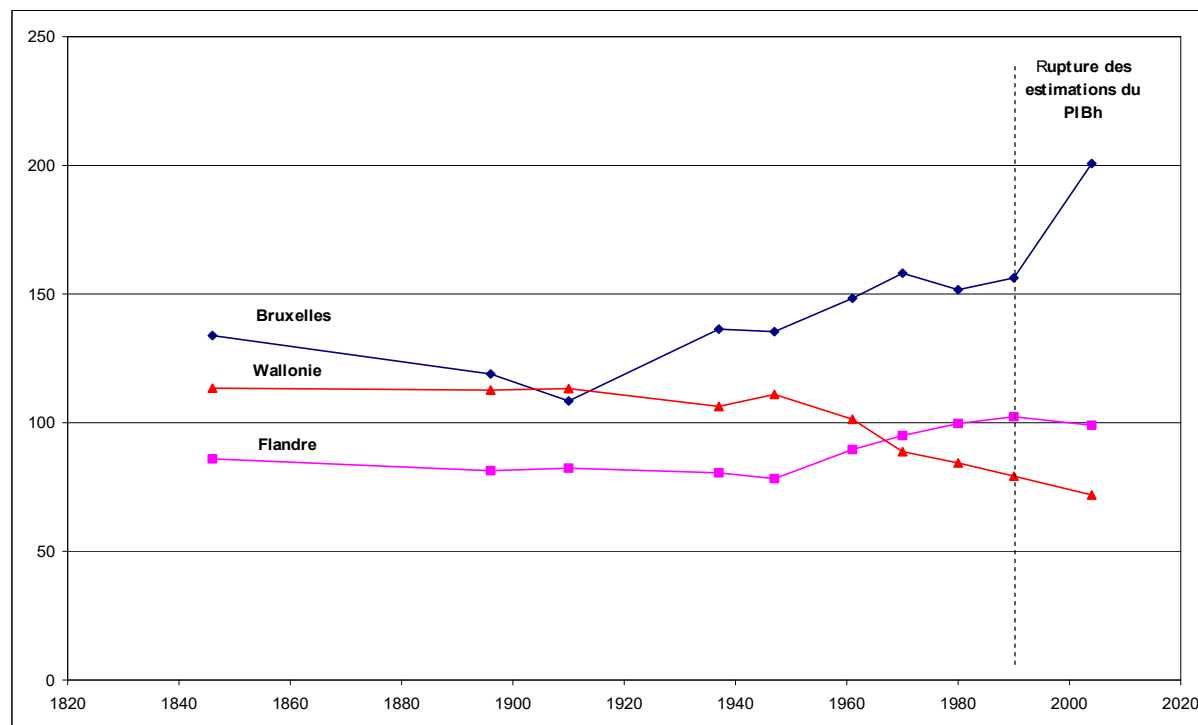


	2017
Total	58994
Communauté flamande	19602
Communauté française	7571
Région wallonne	21485
Région de Bruxelles-Capitale	4885
Communauté germanophone	403
Commission communautaire française	193
Commission communautaire commune	12
Commission communautaire flamande	54
Unités interrégionales	6052



Source : BNB, Comptes nationaux 2017 <http://stat.nbb.be/?lang=fr>

Évolution des PIB régionaux par tête (Belgique = 100)

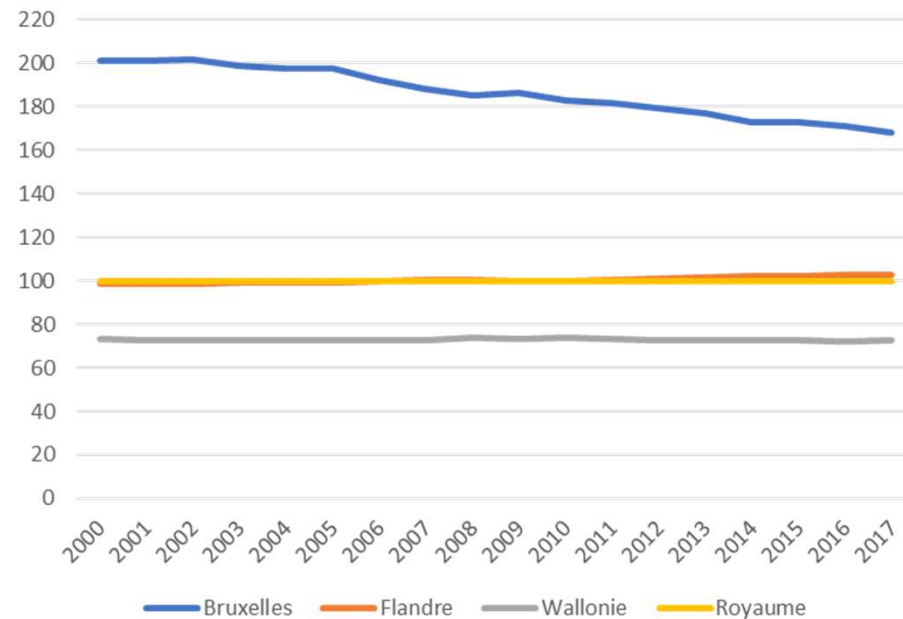


	1846	1896	1910	1937	1947	1961	1970	2000	2005	2008
Bruxelles	134	119	108	136	135	148	158	203	198	188
Flandre	86	81	82	80	78	90	95	99	99	100
Wallonie	113	113	113	106	111	101	89	72	72	73



Source : H. Capron, « Croissance et développement spatial inégal des Régions », in B. Bayenet, H. Capron, P. Liégeois (ed.), *L'Espace Wallonie-Bruxelles, Voyage au bout de la Belgique*, De Boeck, Bruxelles, 2007 ; calculs personnels sur la base de l'Institut des comptes nationaux, Banque nationale de Belgique, Bruxelles, 23 décembre 2010.

Évolution des PIB régionaux par tête (Belgique = 100)

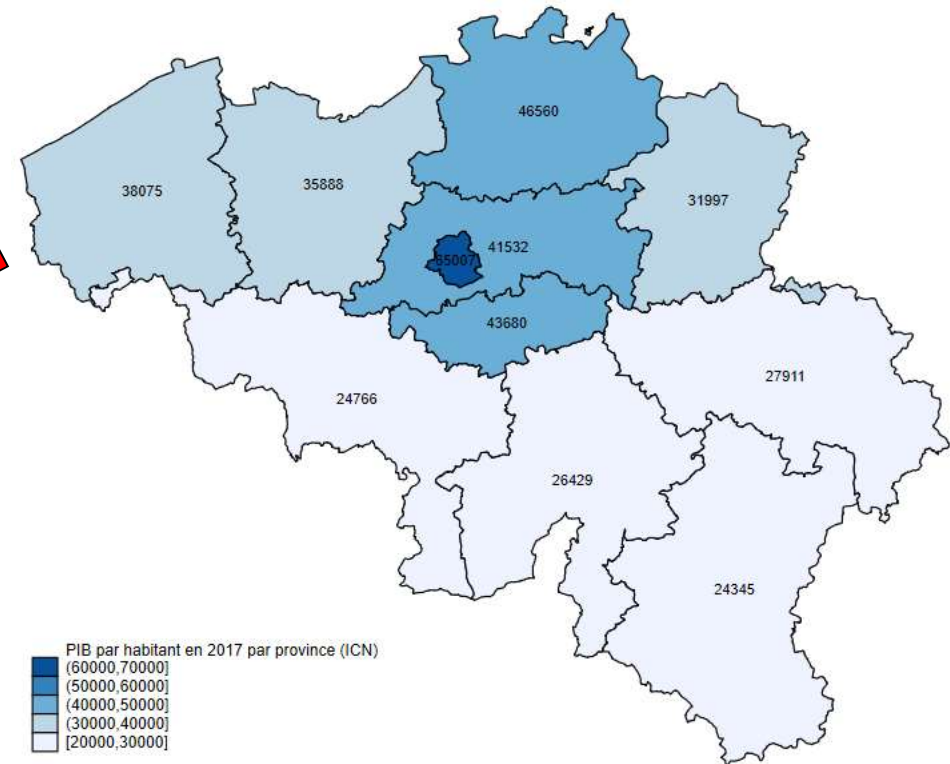
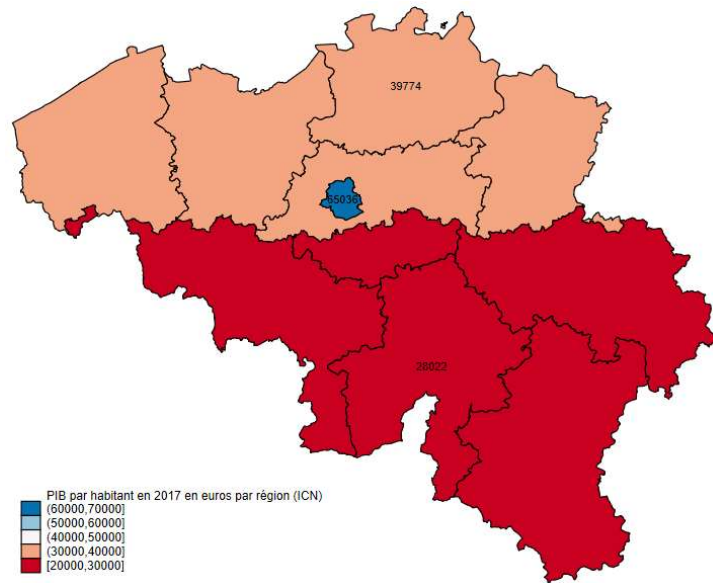


	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
2003	100	199	99	73
2004	100	197	99	73
2005	100	197	99	72
2006	100	192	100	73
2007	100	188	100	72
2008	100	185	100	74
2009	100	186	100	73
2010	100	183	100	74
2011	100	182	100	73
2012	100	179	101	73
2013	100	177	101	73
2014	100	172	102	73
2015	100	172	102	72
2016	100	171	102	72
2017	100	168	103	72



Source : BNB, Comptes nationaux 2019 <http://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=REGACSEC&lang=fr>

La réalité est plus complexe ...



PIB régionaux dans l'Union européenne, 2017

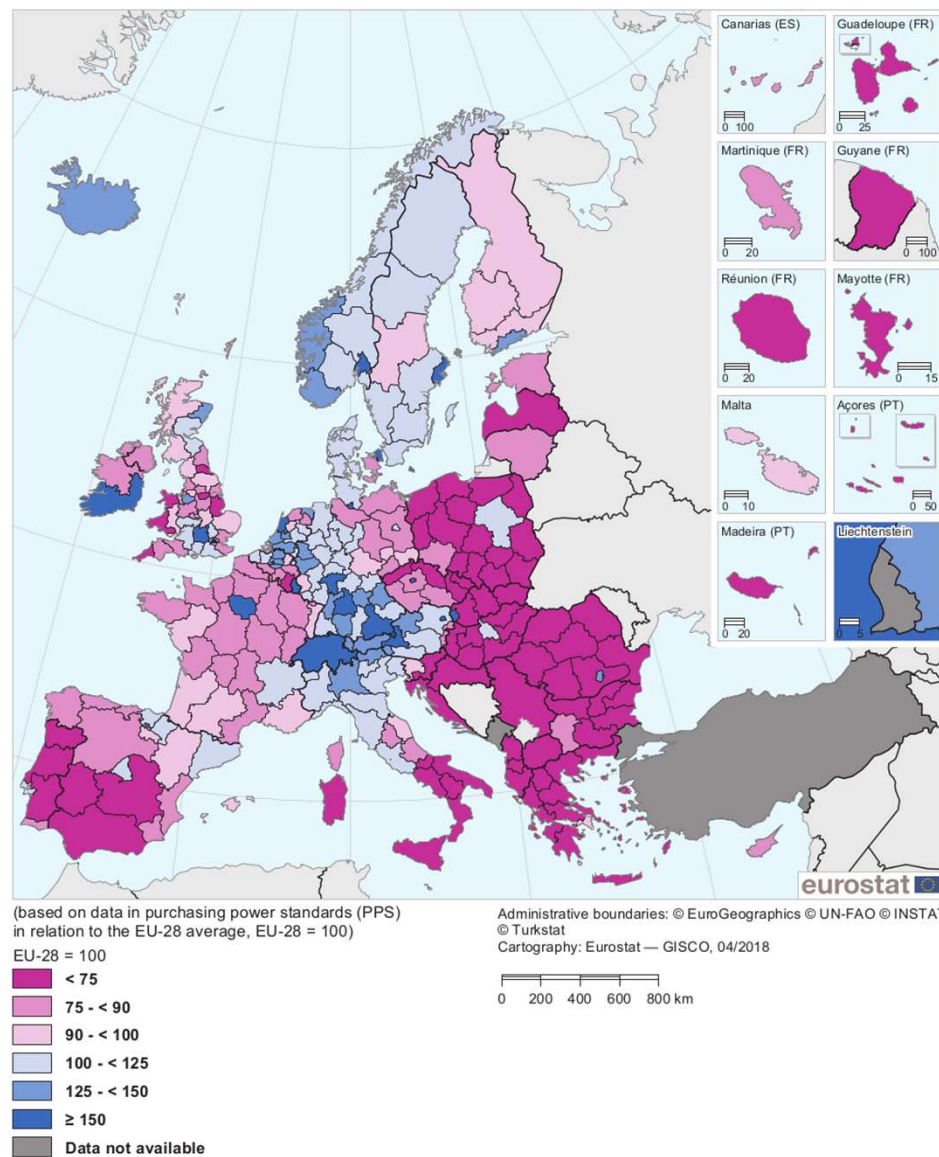
Région (NUTS 2016)	PIB (millions d'euros)	Part dans le PIB national (%)	PIB par habitant (euros)	PIB par habitant (SPA)	PIB par habitant (SPA, UE28=100)
UE	15 383 066	-	30 000	30 000	100
BELGIQUE	439 052	2,9	38 700	35 000	116
Bruxelles-Cap. / Brussel Hfdst.	77 694	17,7	65 000	58 700	196
Vlaams Gewest	259 786	59,2	39 800	35 900	120
Prov. Antwerpen	85 753	19,5	46 600	42 100	140
Prov. Limburg (BE)	27 810	6,3	32 000	28 900	96
Prov. Oost-Vlaanderen	53 855	12,3	35 900	32 400	108
Prov. Vlaams Brabant	47 104	10,7	41 500	37 500	125
Prov. West-Vlaanderen	45 263	10,3	38 100	34 400	115
Région Wallonne	101 378	23,1	28 000	25 300	84
Prov. Brabant Wallon	17 477	4,0	43 700	39 500	131
Prov. Hainaut	33 202	7,6	24 800	22 400	75
Prov. Liège	30 812	7,0	27 900	25 200	84
Prov. Luxembourg (BE)	6 880	1,6	24 300	22 000	73
Prov. Namur	13 008	3,0	26 400	23 900	80



<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9618272/1-26022019-AP-FR.pdf/282f6e28-e30f-4001-9552-0fbbb039a496>

Et au niveau européen ...

Gross domestic product (GDP) per inhabitant, by NUTS 2 regions, 2016
(based on data in purchasing power standards (PPS) in relation to the EU-28 average, EU-28 = 100)



Note: Norway, 2015. Former Yugoslav Republic of Macedonia and Albania: 2014. Switzerland and Serbia: national data. Switzerland: provisional.

Source: Eurostat (online data codes: nama_10r_2gdp, nama_10_gdp, nama_10r_3popgdp and nama_10_pe)

PIB régionaux dans l'Union européenne, 2017

Région (NUTS 2016)	PIB (millions d'euros)	Part dans le PIB national (%)	PIB par habitant (euros)	PIB par habitant (SPA)	PIB par habitant (SPA, UE28=100)
UE	15 383 066	-	30 000	30 000	100
ALLEMAGNE	3 277 340	21,3	39 600	37 100	124
<i>Baden-Württemberg</i>	<i>496 240</i>	<i>15,1</i>	<i>45 200</i>	<i>42 300</i>	<i>141</i>
Stuttgart	209 789	6,4	51 000	47 800	159
Karlsruhe	121 618	3,7	43 600	40 800	136
Freiburg	85 371	2,6	38 000	35 600	118
Tübingen	79 463	2,4	43 200	40 400	135
<i>Bayern</i>	<i>597 818</i>	<i>18,2</i>	<i>46 100</i>	<i>43 200</i>	<i>144</i>
Oberbayern	262 804	8,0	56 600	53 000	177
Niederbayern	47 667	1,5	38 900	36 400	121
Oberpfalz	45 591	1,4	41 400	38 800	129
Oberfranken	39 413	1,2	37 000	34 700	115
Mittelfranken	76 104	2,3	43 400	40 600	135
Unterfranken	52 715	1,6	40 200	37 600	125
Schwaben	73 524	2,2	39 400	36 900	123
<i>Berlin</i>	<i>136 231</i>	<i>4,2</i>	<i>37 900</i>	<i>35 500</i>	<i>118</i>
<i>Brandenburg</i>	<i>69 487</i>	<i>2,1</i>	<i>27 800</i>	<i>26 000</i>	<i>87</i>
<i>Bremen</i>	<i>33 791</i>	<i>1,0</i>	<i>49 700</i>	<i>46 500</i>	<i>155</i>
<i>Hamburg</i>	<i>117 779</i>	<i>3,6</i>	<i>64 700</i>	<i>60 600</i>	<i>202</i>
<i>Hessen</i>	<i>280 003</i>	<i>8,5</i>	<i>45 000</i>	<i>42 100</i>	<i>140</i>
Darmstadt	200 193	6,1	50 500	47 300	157
Gießen	34 907	1,1	33 400	31 300	104
Kassel	44 903	1,4	36 800	34 500	115
<i>Mecklenburg-Vorpommern</i>	<i>42 930</i>	<i>1,3</i>	<i>26 700</i>	<i>25 000</i>	<i>83</i>
<i>Niedersachsen</i>	<i>290 010</i>	<i>8,8</i>	<i>36 500</i>	<i>34 100</i>	<i>114</i>
Braunschweig	71 990	2,2	45 100	42 200	141
Hannover	81 223	2,5	37 900	35 500	118
Lüneburg	47 862	1,5	28 100	26 300	88
Weser-Ems	88 941	2,7	35 400	33 200	110
<i>Nordrhein-Westfalen</i>	<i>693 304</i>	<i>21,2</i>	<i>38 700</i>	<i>36 300</i>	<i>121</i>
Düsseldorf	214 292	6,5	41 300	38 600	129
Köln	188 736	5,8	42 400	39 700	132
Münster	87 530	2,7	33 400	31 300	104
Detmold	78 144	2,4	38 000	35 600	119
Arnsberg	124 601	3,8	34 800	32 500	108
<i>Rheinland-Pfalz</i>	<i>145 219</i>	<i>4,4</i>	<i>35 700</i>	<i>33 400</i>	<i>111</i>
Koblenz	51 153	1,6	34 300	32 100	107
Trier	16 560	0,5	31 300	29 300	98
Rheinhausen-Pfalz	77 506	2,4	37 800	35 400	118
<i>Saarland</i>	<i>35 447</i>	<i>1,1</i>	<i>35 600</i>	<i>33 300</i>	<i>111</i>
<i>Sachsen</i>	<i>122 178</i>	<i>3,7</i>	<i>29 900</i>	<i>28 000</i>	<i>93</i>
Dresden	48 515	1,5	30 300	28 400	95
Chemnitz	41 072	1,3	28 300	26 500	88
Leipzig	32 591	1,0	31 600	29 600	98
<i>Sachsen-Anhalt</i>	<i>61 064</i>	<i>1,9</i>	<i>27 400</i>	<i>25 600</i>	<i>85</i>
<i>Schleswig-Holstein</i>	<i>93 640</i>	<i>2,9</i>	<i>32 400</i>	<i>30 400</i>	<i>101</i>
<i>Thüringen</i>	<i>62 199</i>	<i>1,9</i>	<i>28 900</i>	<i>27 000</i>	<i>90</i>

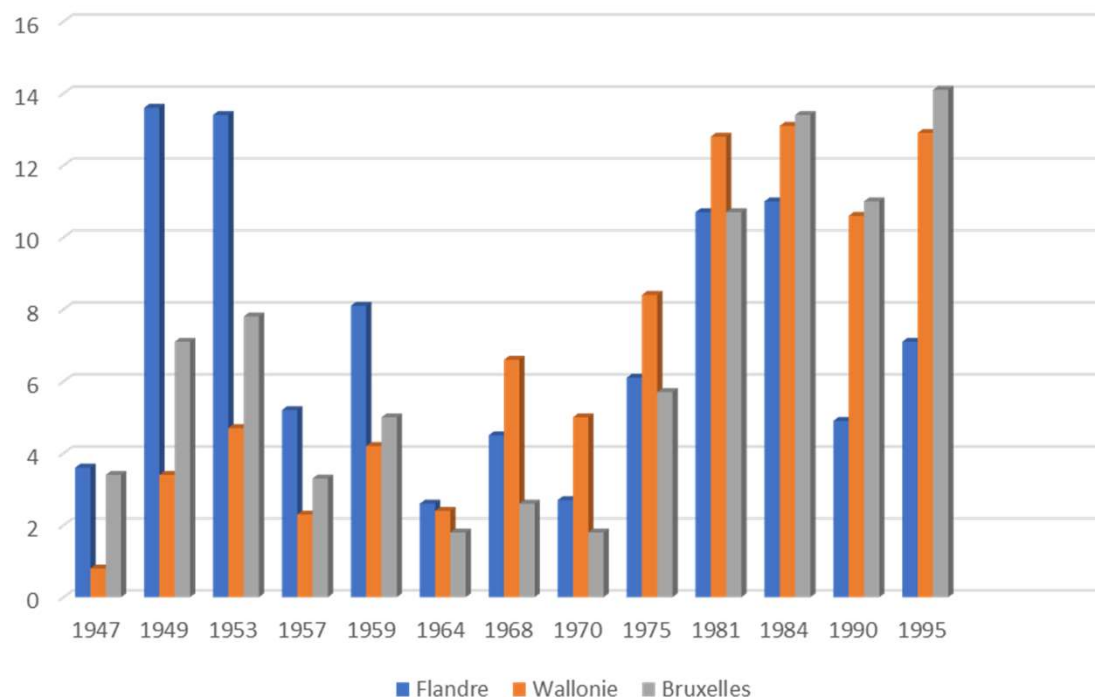


<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9618272/1-26022019-AP-FR.pdf/282f6e28-e30f-4001-9552-0fbbb039a496>

FRANCE	2 291 705	14,9	34 300	31 200	104
<i>Île de France</i>	709 197	30,9	58 300	53 100	177
<i>Centre-Val de Loire</i>	71 493	3,1	27 800	25 300	84
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	74 806	3,3	26 600	24 300	81
Bourgogne	44 412	1,9	27 200	24 800	83
Franche-Comté	30 395	1,3	25 800	23 500	78
<i>Normandie</i>	93 404	4,1	28 100	25 500	85
Basse-Normandie	39 417	1,7	26 800	24 400	81
Haute-Normandie	53 987	2,4	29 100	26 500	88
<i>Nord-Pas-de-Calais-Picardie</i>	159 149	6,9	26 500	24 200	80
Nord-Pas-de-Calais	111 508	4,9	27 400	25 000	83
Picardie	47 641	2,1	24 700	22 500	75
<i>Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine</i>	154 604	6,7	27 900	25 400	85
Alsace	59 768	2,6	31 700	28 800	96
Champagne-Ardenne	37 109	1,6	28 000	25 500	85
Lorraine	57 727	2,5	24 800	22 600	75
<i>Pays-de-la-Loire</i>	116 126	5,1	30 900	28 100	94
<i>Bretagne</i>	96 669	4,2	29 100	26 500	88
<i>Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes</i>	171 887	7,5	28 800	26 200	87
Aquitaine	103 103	4,5	30 100	27 400	91
Limousin	19 382	0,8	26 400	24 100	80
Poitou-Charentes	49 402	2,2	27 300	24 900	83
<i>Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées</i>	166 127	7,2	28 400	25 800	86
Languedoc-Roussillon	70 878	3,1	25 200	22 900	76
Midi-Pyrénées	95 249	4,2	31 400	28 600	95
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	263 149	11,5	33 000	30 000	100
Auvergne	35 828	1,6	26 300	23 900	80
Rhône-Alpes	227 320	9,9	34 300	31 300	104
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	158 136	6,9	31 400	28 600	95
<i>Corse</i>	9 230	0,4	27 600	25 100	84
<i>Région Ultrapériphériques Françaises</i>	46 645	2,0	21 300	19 400	64
Guadeloupe	10 195	0,4	24 000	21 900	73
Martinique	9 252	0,4	25 000	22 700	76
Guyane	4 587	0,2	16 200	14 800	49
La Réunion	19 710	0,9	22 900	20 900	69
Mayotte	2 901	0,1	11 400	10 300	34
<i>Extrarégional*</i>	1 086	0,0			



Évolution des taux de chômage dans les trois régions



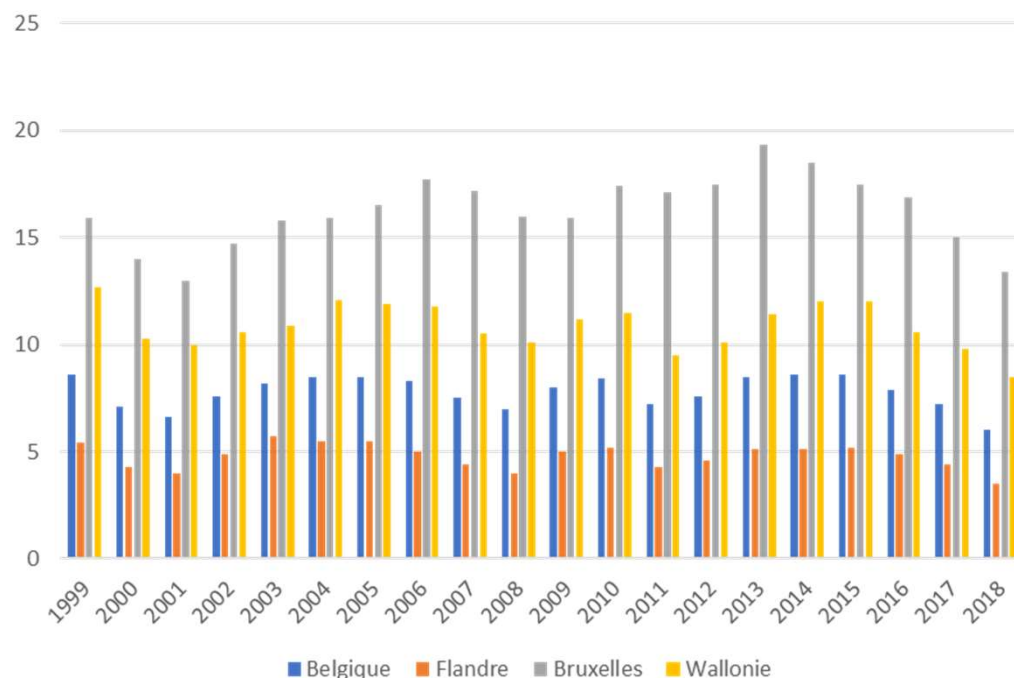
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	
1947	3,6	0,8	3,4	92.050
1949	13,6	3,4	7,1	173.988
1953	13,4	4,7	7,8	183.614
1957	5,2	2,3	3,3	77.834
1959	8,1	4,2	5	124.978
1964	2,6	2,4	1,8	50.363
1968	4,5	6,6	2,6	102.730
1970	2,7	5	1,8	71.261
1975	6,1	8,4	5,7	177.367
1981	10,7	12,8	10,7	391.785
1984	11	13,1	13,4	467.000
1990	4,9	10,6	11	306.700
1995	7,1	12,9	14,1	394.100

Source : H. Capron, « Croissance et développement spatial inégal des Régions », in B. Bayenet, H. Capron, P. Liégeois (ed.), *L'Espace Wallonie-Bruxelles, Voyage au bout de la Belgique*, De Boeck, Bruxelles, 2007, complété par données 2008. Note : données non harmonisées au plan temporel, ce qui limite sensiblement les possibilités de comparaison.



Évolution des taux de chômage dans les trois régions

Taux de chômage (BIT) dans les régions belges des 15-64 ans

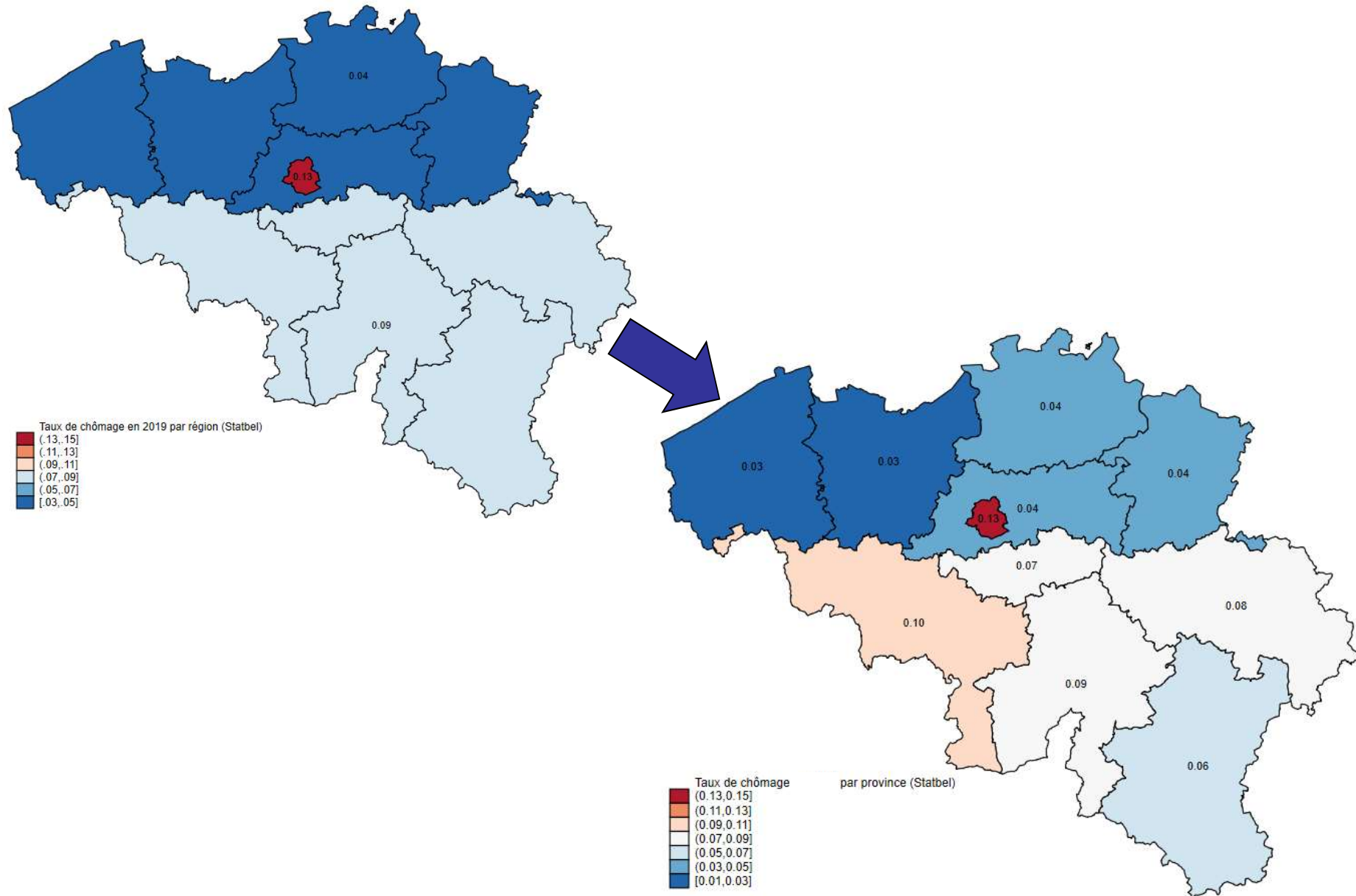


	Belgique	Flandre	Bruxelles	Wallonie
1999	8,6	5,4	15,9	12,7
2000	7,1	4,3	14,0	10,3
2001	6,6	4,0	13,0	10,0
2002	7,6	4,9	14,7	10,6
2003	8,2	5,7	15,8	10,9
2004	8,5	5,5	15,9	12,1
2005	8,5	5,5	16,5	11,9
2006	8,3	5,0	17,7	11,8
2007	7,5	4,4	17,2	10,5
2008	7,0	4,0	16,0	10,1
2009	8,0	5,0	15,9	11,2
2010	8,4	5,2	17,4	11,5
2011	7,2	4,3	17,1	9,5
2012	7,6	4,6	17,5	10,1
2013	8,5	5,1	19,3	11,4
2014	8,6	5,1	18,5	12,0
2015	8,6	5,2	17,5	12,0
2016	7,9	4,9	16,9	10,6
2017	7,2	4,4	15,0	9,8
2018	6,0	3,5	13,4	8,5



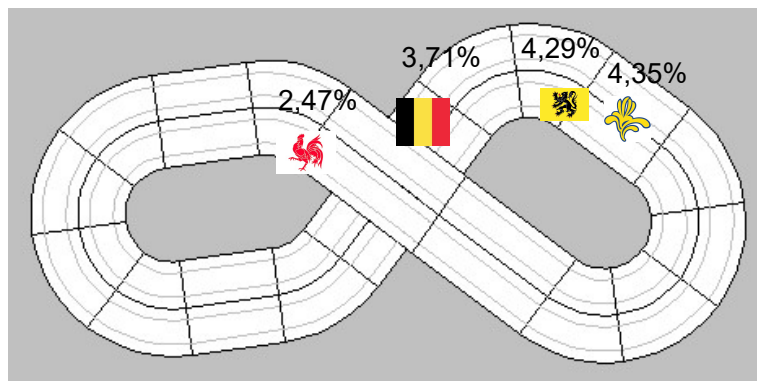
Source : Enquête sur les forces de travail - DG Statistique du SPF Economie
https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/Publication1_LFS_FR_18MAR19.XLS

La réalité est plus complexe

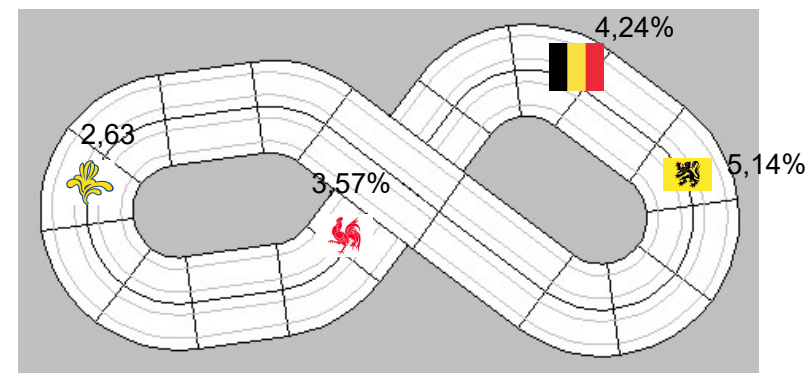


Taux de croissance annuels moyens

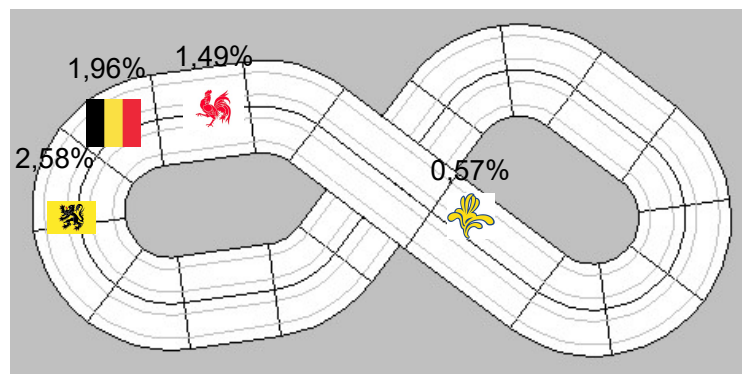
1955-1965



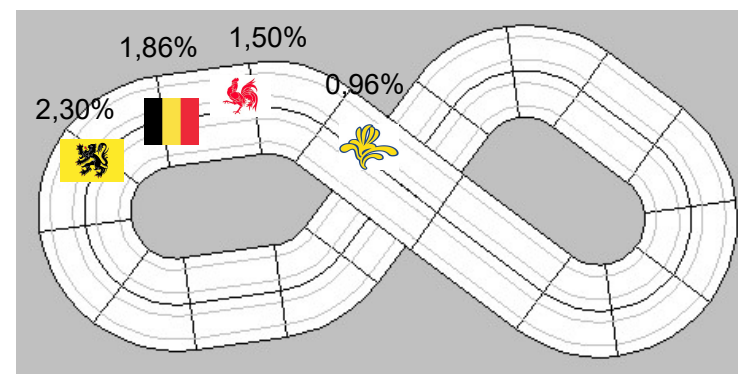
1965-75



1975-1985



1985-1997

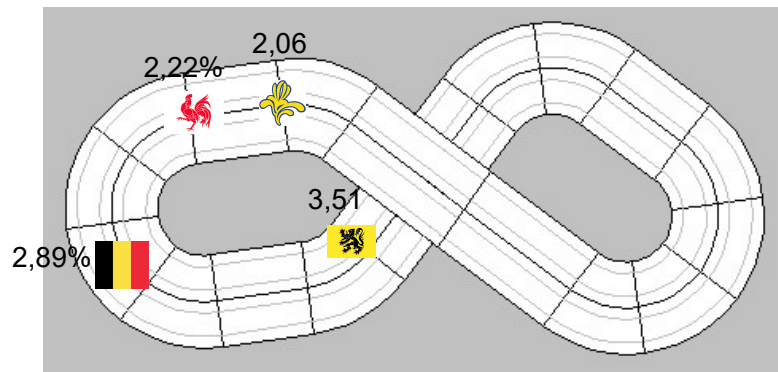


Michel Mignolet, Marie-Eve Mulquin et Laurence Vieslet, « Les transferts entre les Régions : réalités contemporaines et recul historique » in *La fin du déficit budgétaire. Analyse de l'évolution récente des finances publiques belges, 1990-2000*, De Boeck, 2002

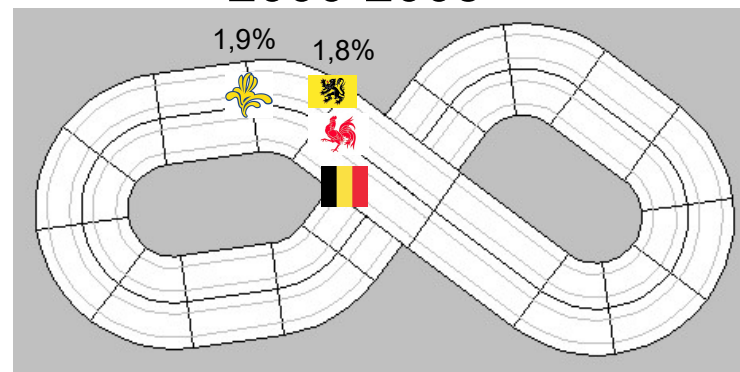


	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
1955-1965	4.29	2.47	4.35	3.71
1965-1975	5.14	3.57	2.63	4.24
1975-1985	2.58	1.49	0.57	1.96
1985-1997	2.30	1.50	0.96	1.86
1955-1997	3.51	2.22	2.06	2.89

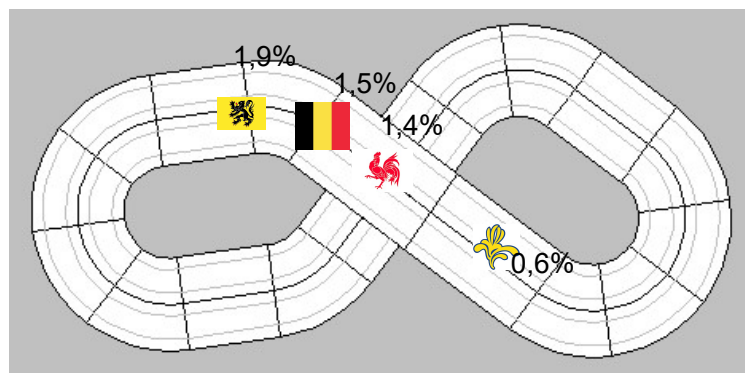
1955-1997



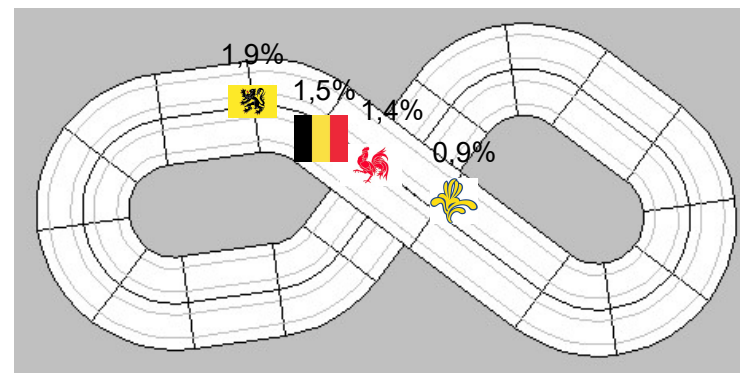
2000-2005



2015-2018



2000-2018



TCAM	2000-2018	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2018
Bruxelles	0,9%	2,9%	1,9%	0,6%	0,3%	0,6%
Flandre	1,7%	3,1%	1,8%	1,7%	1,5%	1,9%
Wallonie	1,3%	2,4%	1,8%	1,5%	0,4%	1,4%
Belgique	1,4%	2,9%	1,8%	1,4%	1,0%	1,5%

Pour atteindre le PIB par tête de la Flandre en 2025, il faudrait dix années successives d'une croissance annuelle réelle de 5% sous l'hypothèse que la Flandre ne connaîtrait qu'une croissance de 1,5%. (Rapport sur l'Etat de 44 l'Economie wallonne, 2016)



Mais des économies interconnectées...

Tableau 3.2. Balance commerciale de la Wallonie en fonction du type de demande en 2010 (millions EUR)

	Total	Consomm. intermédiaire	Consomm. privée	Consomm. publique	Investissement	Exportations internationales
Exportations interrégionales	25 957	15 751	2 653	320	1 546	5 686
Importations interrégionales	41 938	19 814	11 567	1 916	2 907	5 734
Solde interrégional	-15 981	-4 063	-8 914	-1 595	-1 361	-48
<i>Vis-à-vis Bruxelles</i>	-10 490	-2 849	-5 680	-1 547	-20	-394
<i>Vis-à-vis Flandre</i>	-5 461	-1 236	-3 247	19	-1 344	346
Exportations internationales	47 893	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	47 893
Importations internationales	48 776	23 746	9 447	368	2 723	12 492
Solde international	-883	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35 401
Solde total	-16 864	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35 353

Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

17 milliards de déficit commercial de la Wallonie en grande partie imputables au solde interrégional (-16 milliards), tandis que le solde international est proche de l'équilibre (-1 milliard).

principale composante du déficit commercial interrégional = consommation des particuliers pour 9 milliards (plus de la moitié)

Consommateurs wallons se fournissent en Flandre et à Bruxelles pour près de 12 milliards mais les producteurs wallons ne livrent aux consommateurs bruxellois et flamands que 3 milliards par an. Demande finale wallonne adressée à la Flandre : biens et services issus de l'industrie manufacturière (et du commerce) tandis que celle adressée à Bruxelles : services marchands financiers, de santé, ou autres.



Tableau 3.2. Balance commerciale de la Wallonie en fonction du type de demande en 2010 (millions EUR)

	Total	Consomm. intermédiaire	Consomm. privée	Consomm. publique	Investissement	Exportations internationales
Exportations interrégionales	25 957	15 751	2 653	320	1 546	5 686
Importations interrégionales	41 938	19 814	11 567	1 916	2 907	5 734
Solde interrégional	-15 981	-4 063	-8 914	-1 595	-1 361	-48
<i>Vis-à-vis Bruxelles</i>	<i>-10 490</i>	<i>-2 849</i>	<i>-5 680</i>	<i>-1 547</i>	<i>-20</i>	<i>-394</i>
<i>Vis-à-vis Flandre</i>	<i>-5 461</i>	<i>-1 236</i>	<i>-3 247</i>	<i>19</i>	<i>-1 344</i>	<i>346</i>
Exportations internationales	47 893	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	47 893
Importations internationales	48 776	23 746	9 447	368	2 723	12 492
Solde international	-883	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35 401
Solde total	-16 864	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35 353

Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

↓
L'autre composante substantielle du déficit commercial (près d'un quart, soit 4 milliards environ) = le surplus des consommations intermédiaires wallonnes de biens et services issus des autres Régions (près de 20 milliards) par rapport aux consommations intermédiaires flamandes et bruxelloises de biens et services wallons (15,7 milliards).

Dans l'ensemble des flux commerciaux, intermédiaires et finaux, la Wallonie comme Bruxelles, apparaissent comme deux des principaux clients de la Flandre, important chacune près de 24 milliards €, soit des montants proches de ceux que la Flandre exporte vers ses deux premiers partenaires extérieurs : l'Allemagne (environ 30 milliards) et les Pays-Bas (26 milliards)



Conséquences :

Le recours intensif de la Wallonie aux importations interrégionales réduit la valeur des multiplicateurs sectoriels de production et de revenu des différents secteurs économiques wallons, déjà faibles en raison de la taille de l'économie wallonne.

En moyenne, 100 euros de demande adressée à une région aura un impact cumulé sur la production locale de 131 euros en Wallonie, contre 147 euros en Flandre.

Existence d'effets de propagation interrégionaux conséquents, nettement plus élevés de la Wallonie vers la Flandre que dans l'autre sens, tandis que les effets de chocs sont généralement équivalents sur l'ensemble de l'économie belge, quelle que soit leur région d'origine.

100 euros dépensés en Wallonie généreront 36 euros supplémentaires en Flandre (et 24 euros à Bruxelles). En revanche, à la suite du même choc en Flandre, seuls 9 euros supplémentaires s'ajouteront à la production Wallonne (et 19 euros à Bruxelles).



Tableau 1. Repères : de la production intérieure aux revenus wallons

	Unités	2000	2010	2015
Produit intérieur brut (PIB) par habitant	Euros de 2010	22 500	25 100	25 100
	Indices Belgique = 100	73	75	74
Revenu régional brut (RRB) par habitant	Euros de 2010	24 900	28 000	-
	Indices Belgique = 100	79	82	-
Revenus primaires des ménages par habitant	Euros de 2010	19 500	20 200	20 000
	Indices Belgique = 100	87	88	88
Revenu disponible des ménages par habitant	Euros de 2010	16 200	16 800	16 600
	Indices Belgique = 100	91	91	92
Solde des navetteurs et des frontaliers	Nombre de personnes	138 000	140 100	140 500
Entrants	Nombre de personnes	50 400	68 200	73 100
Sortants	Nombre de personnes	188 400	208 300	213 600

Source : IWEPS sur la base de données ICN et BFP-IBSA-IWEPS-SVR.

Note : le revenu régional brut somme les revenus primaires de l'ensemble des agents (particuliers, entreprises, Etat).

Mobilité des Wallons : réponse aux chocs économiques que la région a subis (214 000 personnes en 2015) ➡ revenus engrangés par les travailleurs wallons en dehors des frontières régionales > 11 milliards d'euros par an.

➡ revenu régional brut de la Wallonie > PIB de 12%.

Situation inhabituelle : Wallonie parmi les régions d'Europe proportionnellement les plus exportatrices nettes de main d'oeuvre et donc les plus dépendantes d'une activité externe.



La question des transferts interrégionaux

- une notion à définir aux contours variables
- des points de vue éthique (légitimation) et méthodologique (évaluation)
- Transferts interpersonnels
- Transferts explicites institutionnels (mécanisme de solidarité et mécanisme de transition)
- Question du financement de la dette ?



La question des transferts interrégionaux

- **estimation des transferts interpersonnels** : méthode approximative qui permet d'estimer l'ampleur des transferts et faire des comparaisons internationale
- Comparaisons des revenus primaires et des revenus disponibles des ménages. Différence = différence entre les impôts payés par les ménages et les allocations reçues.
- Idée de base : les régions avec moins de croissance contribuent moins à la formation des revenus et donc aux prélèvements fiscaux et sociaux. Ces régions bénéficient de davantage de prestations sociales.
- Inconvénients : on prend seulement en compte les transferts interpersonnels en espèces à l'exclusion des remboursements de soins de santé, des transferts interrégionaux implicites et des transferts liés à la consommation publique fédérale. Par ailleurs, on ne tient pas compte de la fiscalité indirecte et des entreprises.



Une idée des transferts ... pour 2017

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Produit intérieur brut	65 036	39 774	28 022	38 686
Revenus primaires des ménages	22 403	27 102	21 907	24 951
Revenu disponible des ménages	18 132	21 170	18 111	19 874
En indice (Belgique = 100)				
Produit intérieur brut	168	103	72	100
Revenu primaire des ménages	90	109	88	100
Revenu disponible des ménages	91	107	91	100

Revenus primaires : rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte (indépendant)
 Revenu disponible : pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (redistribution des revenus)



Tableau 1 : Estimations des transferts de solidarité interpersonnelle sur la période 2007-2012 (en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bruxelles	432,9	444,1	371,8	419,6	444,0	467,0
Flandre	-2.461,3	-2.427,5	-2.334,8	-2.626,9	-2.666,1	-2.878,8
Wallonie	2.028,3	1.983,4	1.962,9	2.207,4	2.222,1	2.411,8

Sources : ICN, calculs CERPE.

<https://www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers/cahiers/cahier77>



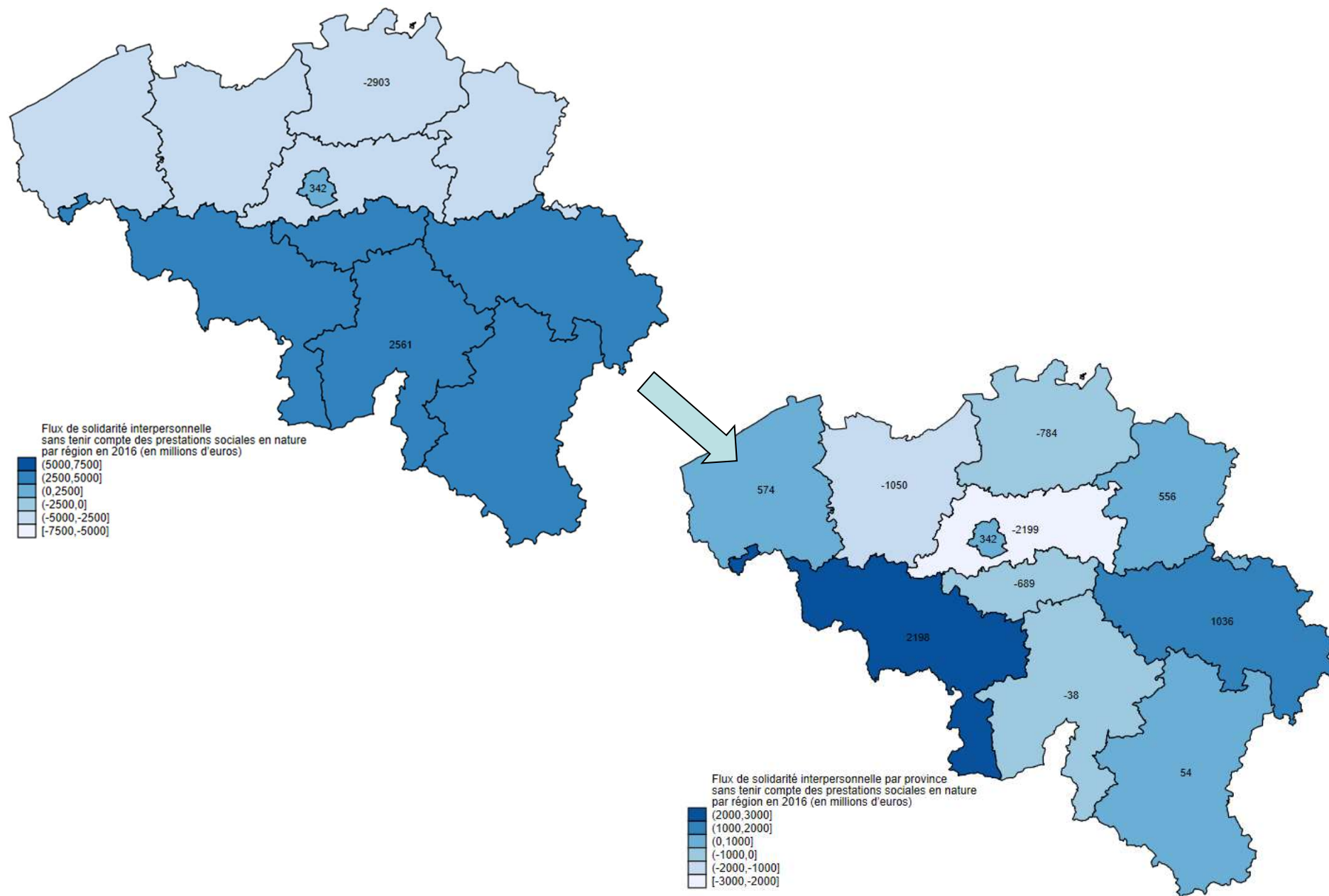


Tableau 6.1. Comparaison des revenus des ménages de 2012, en indices (Belgique = 100)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Revenus primaires	89	109	88
Revenu disponible net	92	106	91
Revenu disponible net ajusté	93	105	93

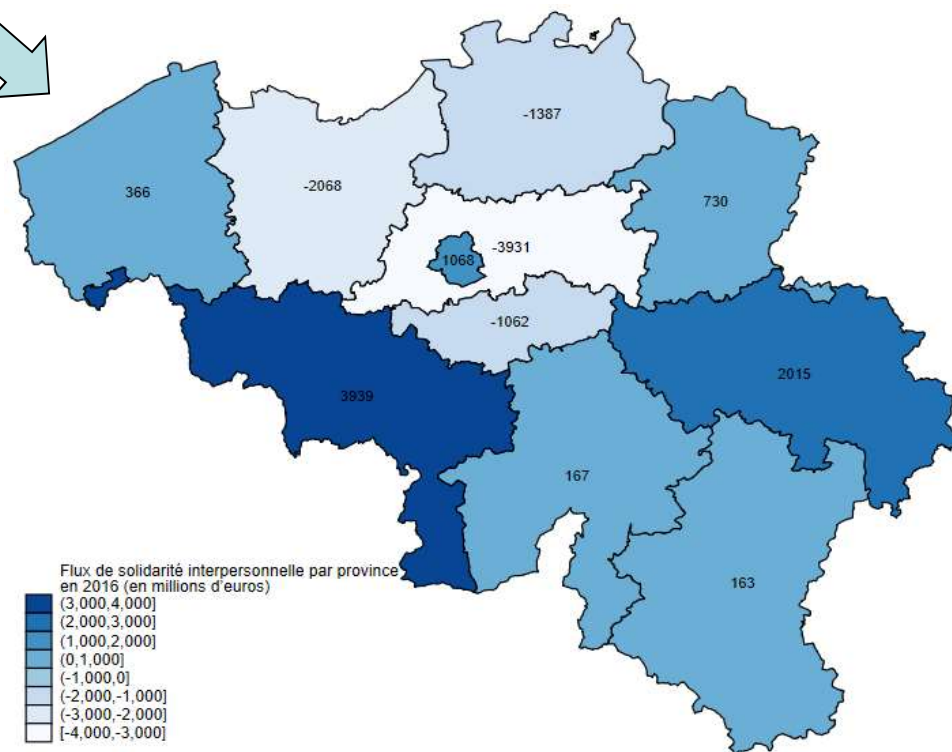
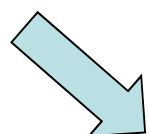
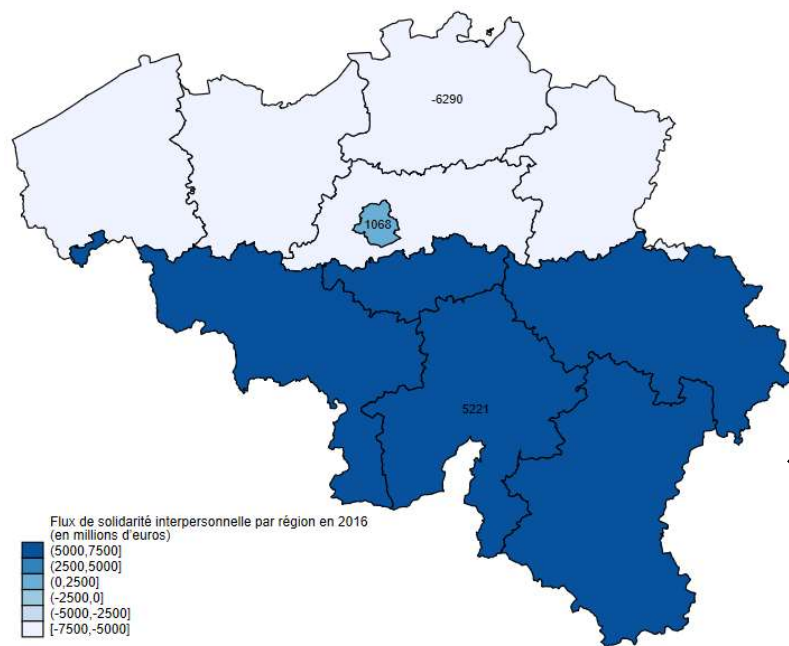
Source : ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR. Calculs IWEPS.

Revenus primaires : rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte (indépendant)

Revenu disponible : pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (redistribution des revenus)

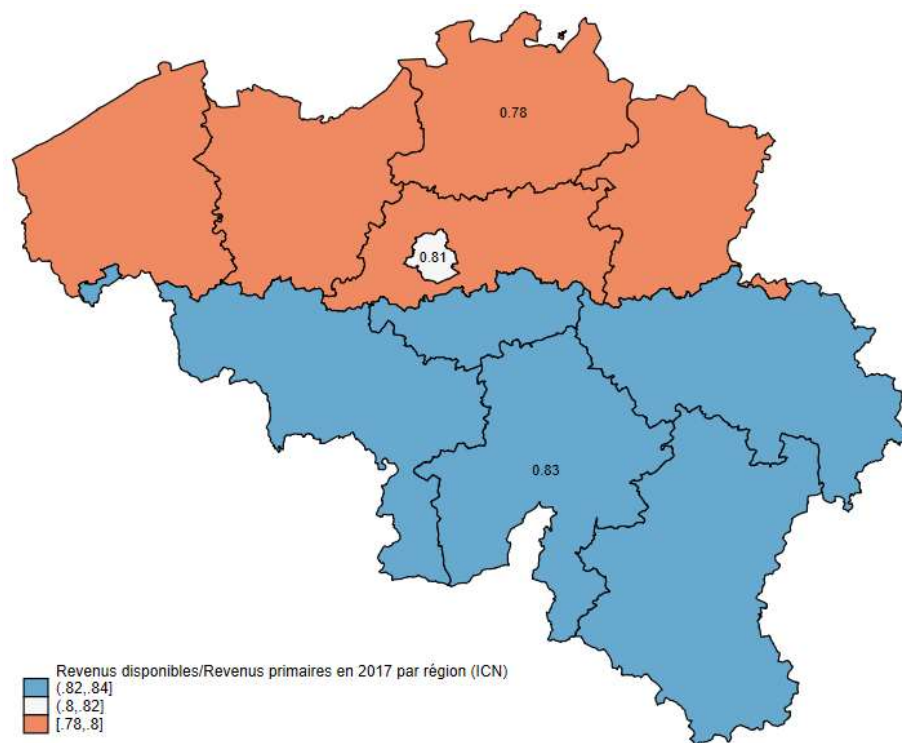
Revenu disponible ajusté : le revenu disponible conventionnel augmenté de l'ensemble des prestations de sécurité sociale en nature dont bénéficient les ménages (remboursements de frais de soins de santé et médicaments)





Indice du revenu disponible sur le revenu primaire

L'effet redistributif est d'autant plus important que l'indice est faible pour les régions riches et élevé pour les régions pauvres



Région	Indice
Bruxelles	102
Flandre	98
Wallonie	104
Belgique	100

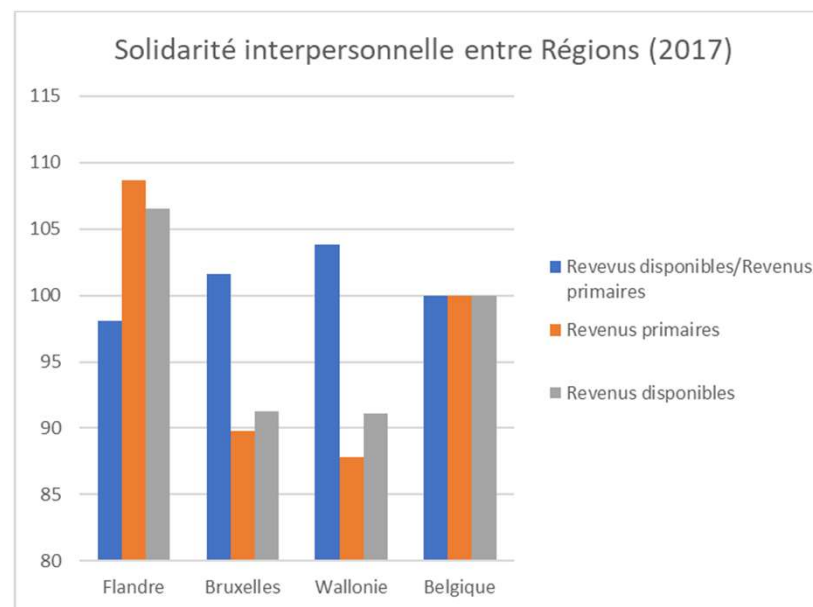


Tableau 11.3. Transferts financiers interpersonnels mesurés en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en France – 2003

2003	Revenu primaire par habitant (nation = 100) (1)	Revenu disponible par habitant (nation = 100) (2)	Rev disponible / rev primaire (nation = 1) (1)/(2)
Belgique			
- Bruxelles	97,57	98,22	1,01
- Flandre	108,12	105,57	0,98
- Wallonie	86,27	90,62	1,05
Allemagne			
- Länders de l'Ouest	106,88	103,80	0,97
- Nouveaux Länders	73,41	85,32	1,16
-Hessen	108,62	102,23	0,94
-Sachsen-Anhalt	68,87	83,59	1,23
Espagne			
- Régions contributrices (a)	107,92	103,10	0,96
- Régions bénéficiaires (b)	90,09	96,11	1,06
-Comunidad de Madrid	132,15	120,88	0,91
-Noroeste	83,34	96,21	1,10
Italie			
- Régions contributrices	117,59	114,78	0,97
- Régions bénéficiaires	68,43	73,48	1,07
-Nord-Ovest	124,16	119,76	0,96
-Sud (c)	68,82	73,6	1,07
Royaume-Uni			
- Régions contributrices	122,47	114,50	0,93
- Régions bénéficiaires	87,83	92,15	1,05
-London	135,98	120,46	0,89
-Wales	77,43	88,30	1,14
Pays-Bas			
- Régions contributrices	107,47	104,54	0,97
- Régions bénéficiaires	93,48	96,03	1,03
-West-Nederland	107,47	104,54	0,97
-Noord-Nederland	86,77	92,82	1,07
France			
- Régions contributrices	141,17	124,04	0,88
- Régions bénéficiaires	90,85	94,66	1,04
-Île de France	141,17	124,23	0,88
-Méditerranée (d)	89,24	95,47	1,07

Sources : Eurostat (2006) ; calculs CREW.

Notes :

(a)- Groupe de régions qui enregistrent un rapport revenu disponible/revenu primaire inférieur à l'unité ;

(b)- Groupe de régions qui enregistrent un rapport revenu disponible/revenu primaire supérieur à l'unité ;

(c)- Vu le caractère particulier des économies insulaires, nous n'avons pas retenu le territoire des "Isole", qui constitue en fait la région italienne NUTS-2 qui bénéficie le plus de la solidarité, avec un indice revenu disponible/ revenu primaire égal à 1,08 ;

(d)- Considérant leur particularisme, nous n'avons pas retenu les "départements d'outre-mer", qui bénéficient pourtant le plus du système redistributif français, enregistrant un indice revenu disponible/revenu primaire égal à 1,10.



Comparaison européenne

Figure 2 : Taux de redistribution moyen par pays sur la période 2000-2011 (en %)

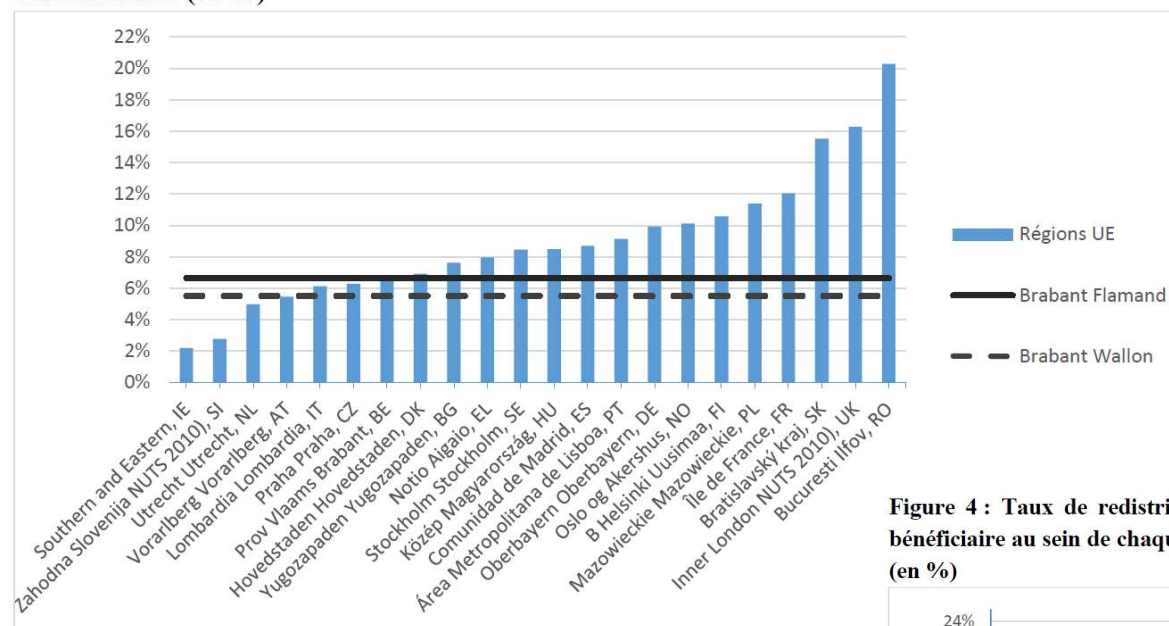


Sources : EUROSTAT, Calculs CERPE.

la redistribution interpersonnelle en Belgique est, en termes relatifs, moindre que celle qui est mise en œuvre dans la plupart des autres pays considérés, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France



Figure 3 : Taux de redistribution interpersonnelle enregistré par l'entité NUTS2 la plus contributrice au sein de chaque pays comparé aux deux provinces belges les plus contributrices (en %)

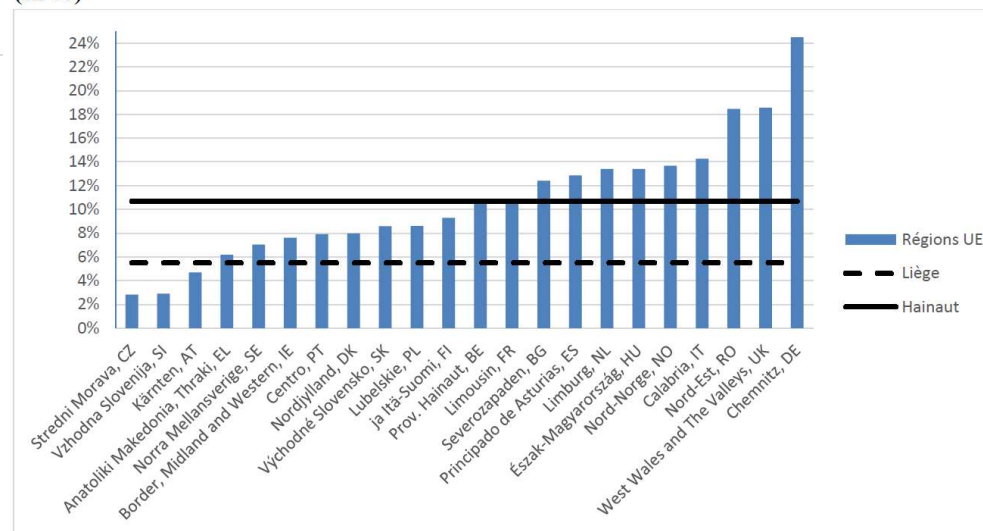


Sources : EUROSTAT, Calculs CERPE.

Solidarité échéant aux provinces bénéficiaires belges : relativement basse si on la compare aux autres régions fortement bénéficiaires en Europe.

Effort de solidarité interpersonnelle consenti par la province la plus contributrice en Flandre (Brabant flamand) < régions les plus prospères de la plupart des pays européens

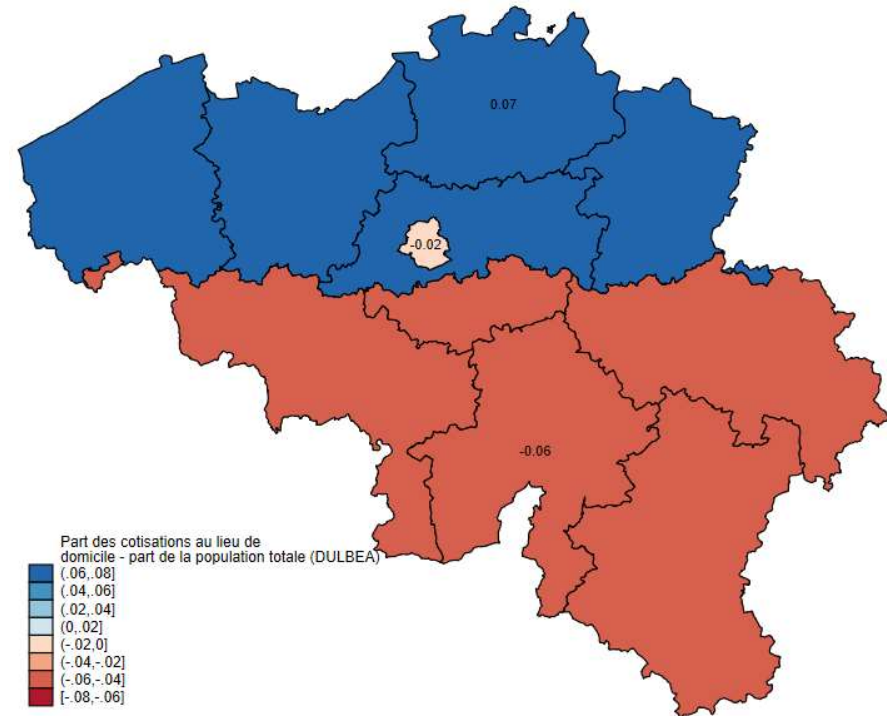
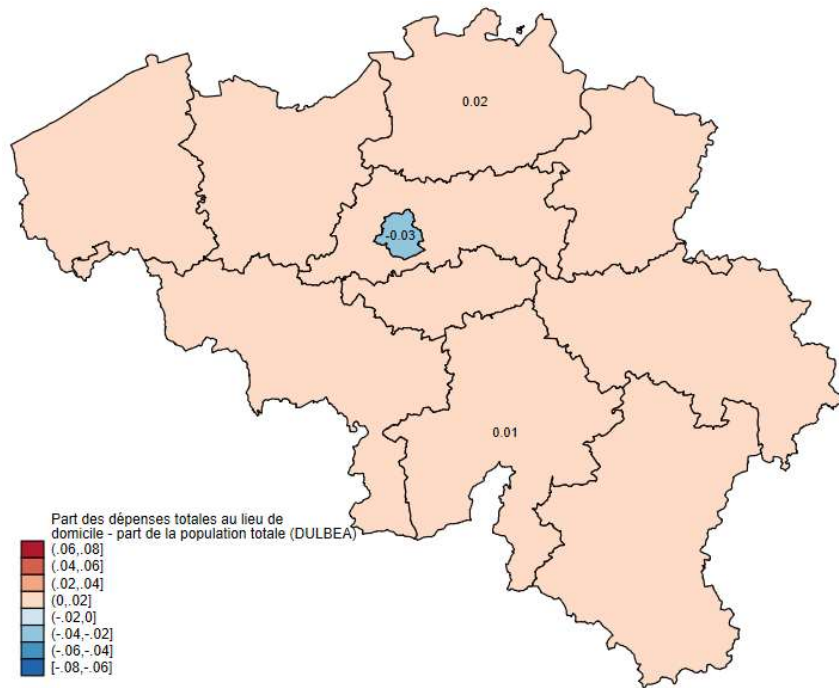
Figure 4 : Taux de redistribution interpersonnelle enregistré par l'entité NUTS2 la plus bénéficiaire au sein de chaque pays comparé aux deux provinces belges les plus bénéficiaires (en %)



Sources : EUROSTAT, Calculs CERPE.



Comparaison des dépenses et des recettes de Sécurité sociale par rapport à la clé population



Osons achever le fédéralisme belge

Les constats :

- ❖ le fait régional s'impose en matière de répartition des compétences
- ❖ nécessité de simplifier les institutions (francophones et bruxelloises)
- ❖ Wallonie = premier niveau de pouvoir au niveau francophone après transferts intrafrancophones
- ❖ la logique d'harmonisation des compétences a justifié le quasi transfert de toutes les compétences communautaires liées la sixième réforme de l'Etat vers le niveau régional
- ❖ la logique territoriale justifie des transferts de compétences régionales vers la Communauté germanophone
- ❖ seul niveau de pouvoir avec capacité de générer de nouvelles recettes : régions
- ❖ les enjeux liés aux nouvelles compétences nécessitent de disposer d'une certaine autonomie fiscale pour générer des recettes propres et répondre aux défis de demain



➡ Oser construire une Belgique fédéral avec des Régions fortes mais nécessité de développer un fédéralisme de coopération

- Construire le modèle définitif du fédéralisme belge en fixant définitivement les compétences de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions
- Eviter des négociations institutionnelles permanentes et construire définitivement le fédéralisme belge avec des règles claires
- Décentraliser des compétences au niveau des Régions n'implique pas nécessairement la multiplication des administrations
- Développer un fédéralisme de coopération : gestion multirégionale des compétences pour lesquelles les externalités sont fortes
- Tous les systèmes fédéraux prévoient des mécanismes de péréquation visant à garantir une offre de services publics identiques dans chaque entité
- Le système belge n'est pas plus redistributif que celui d'autres pays fédéraux



Principaux ouvrages utilisés



Les finances et l'autonomie fiscale des entités fédérées après la sixième réforme de l'État

Précis des nouvelles règles de financement des Communautés et des Régions

Benoît Bayenet – Marc Bourgeois – Dominique Darte

